

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

ETHIAS SA
31/12/2022

Nous sommes là pour vous. **ethias**



SIÈGE NATIONAL

Rue des Croisiers 24
4000 LIÈGE
+ 32 (0)4 220 31 11

SIÈGE POUR LA FLANDRE

Prins-Bisschopssingel 73
3500 HASSELT
+ 32 (0)11 28 21 11

**SIÈGE POUR LA RÉGION DE
LANGUE ALLEMANDE**

Klötzerbahn 24-26
4700 EUPEN
+ 32 (0)87 59 10 00

ethias.be

Table des matières

1. SYNTHÈSE	4	6. GESTION DU CAPITAL.....	50
2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS.....	5	6.1. Fonds propres.....	50
2.1. Activités.....	5	6.2. SCR & MCR.....	52
2.2. Résultats d'assurance.....	8	6.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	53
2.3. Résultats des autres activités	9	6.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	53
3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	10	6.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR..	53
3.1. Informations générales.....	10	7. MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES	54
3.2. Exigences « fit and proper »	13	7.1. Bilan.....	54
3.3. Système de gestion des risques et ORSA.....	13	7.2. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	57
3.4. Système de contrôle interne.....	20	7.3. Primes, sinistres et dépenses par pays	60
3.5. Fonction d'Audit Interne	22	7.4. Provisions techniques vie et santé SLT	62
3.6. Fonction Actuarielle.....	22	7.5. Provisions techniques non-vie	65
3.7. Sous-traitance.....	23	7.6. Sinistres en non-vie.....	66
4. PROFIL DE RISQUE.....	25	7.7. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	67
4.1. Risque de souscription	25	7.8. Fonds propres.....	68
4.2. Risque de marché	27	7.9. Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard.....	69
4.3. Risque de crédit.....	31	7.10. Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie	70
4.4. Risque de liquidité.....	31		
4.5. Risque opérationnel.....	33		
4.6. Autres risques importants	35		
4.7. Autres informations importantes concernant le profil de risque	36		
5. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	37		
5.1. Valorisation des actifs	37		
5.2. Valorisation des provisions techniques	40		
5.3. Valorisation des autres passifs	46		
5.4. Annexes	48		

1. Synthèse

L'année 2022 aura été marquée par le retour de **l'inflation**. D'abord issue des tensions consécutives à la crise Covid, elle a ensuite été gonflée par le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a accentué les tensions logistiques des chaînes d'approvisionnement. La **crise énergétique** avec la flambée du prix du gaz et de l'électricité a touché de plein fouet les ménages et entreprises. Les marchés actions ont chuté, avec la crainte d'avoir une période prolongée d'inflation élevée et de croissance faible.

Dans ce contexte difficile, Ethias a continué à s'engager afin de **soutenir tous les secteurs de la société**, notamment en octroyant des réductions de primes au secteur culturel et sportif.

Après les inondations exceptionnelles de juillet 2021, avec plus de 14 000 dossiers ouverts chez Ethias, les **tempêtes de février 2022** ont engendré l'ouverture de plus de 15 000 dossiers. Ethias a mis un point d'honneur à faire preuve de la même efficacité et à accompagner au mieux ses clients.

En termes de résultats, Ethias a réalisé en 2022 un **bénéfice net de 191 millions** d'euros, stable par rapport à 2021 (189 M€) malgré l'environnement économique défavorable.

Ce résultat est généré majoritairement par les activités **Non-Vie (173 millions EUR)**, les activités **Vie** rapportant **85 millions** d'euros.

L'encaissement global est de 2,91 milliards EUR réparti entre 1,51 milliards EUR en non vie (+8%) et 1,40 milliards EUR en vie (+2%). L'encaissement total a progressé de 5%.

Le ratio Solvency II s'élève à **170 %** après déduction du **dividende prévisionnel de 108 millions EUR¹**, impacté par la forte hausse des taux d'intérêt et par l'inflation élevée. Ce ratio est évalué selon la formule standard de Solvency II, sans recourir aux mesures transitoires à long terme.

L'agence de notation **Fitch Ratings** a confirmé la notation **IFS** (« Insurer Financial Strength ») d'Ethias S.A. **de A, toujours associé à une perspective positive**, soulignant à nouveau le niveau élevé de capitalisation de l'entreprise, son faible niveau d'endettement ainsi que sa forte rentabilité opérationnelle.

Ethias a obtenu pour la première fois la certification **Top Employer Belgique 2022** et a à nouveau obtenu cette certification en **2023**.

En octobre, Ethias a constitué **l'Ethias Impact Fund**. Ce fonds, géré par la Fondation Roi Baudouin, soutiendra en priorité des projets ou associations liés aux thématiques en lien avec la lutte contre la pauvreté infantile, la santé et la protection de l'environnement.

Ethias a signé les principes pour une Assurance Durable des Nations-Unies (UN PSI) et a rejoint l'initiative SBTi Net-Zero en vue d'atteindre la neutralité carbone en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Ethias a créé une nouvelle filiale : Ethias Ventures devient le nouvel outil d'investissement dans les startups actives dans le domaine de l'insurtech ainsi que des écosystèmes à plus-value sociétale proches de l'assurance : la mobilité, la santé et l'habitation.

En tant que 3^e assureur sur le marché belge en vie et en non-vie, Ethias est plus que jamais un groupe au service de ses clients, aux valeurs humaines, soutenant l'innovation et engagé dans la durabilité.

¹ Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale

2. Activités et résultats

2.1. Activités

2.1.1 Les conditions de marché en 2022

Entrée dans un nouveau cycle macroéconomique

En 2022, alors que l'aspect sanitaire de la crise Covid semblait n'être plus que de l'histoire ancienne, ses répercussions macroéconomiques commençaient à se faire sentir, principalement au travers d'une tension croissante sur l'inflation. Un spectaculaire retournement de veste de la Fed qui, jusqu'alors, avait considéré cette hausse de l'inflation comme "transitoire", avait été le premier élément d'une série de futurs ajustements rapides de la politique monétaire au niveau mondial. Fin février, le déclenchement de la guerre en Ukraine allait provoquer un choc supplémentaire sur les prix des matières premières et des denrées alimentaires, poussant le baril de pétrole à un niveau de \$110 pour la première fois depuis 2011. Quelques semaines plus tard, la Fed commençait à remonter ses taux directeurs. Peu de temps après, la Chine remettait en place des confinements sévères sur son territoire, afin de tenter de contenir une nouvelle poussée de cas de COVID. Dans un tel contexte, les tensions logistiques des chaînes d'approvisionnement étaient loin de s'apaiser. Lors de la fin du premier semestre, les bourses US entraient "officiellement" en Bear Market après une chute de plus de 20% par rapport à leurs plus hauts récents. En Europe, la crise énergétique touchait de plein fouet les ménages et entreprises, après que la Russie ait décidé unilatéralement de cesser d'approvisionner en gaz un certain nombre de pays de l'Union Européenne, faisant ainsi grimper le prix du gaz à un niveau record. Cette flambée des prix du gaz se répercutera à son tour sur celui de l'électricité, en raison du fonctionnement actuel du marché de l'énergie de l'UE. Face à cette situation la BCE procédait à son tour à un resserrement de sa politique monétaire dès le mois de juillet, avec 4 mois de retard sur les Etats-Unis. Exit donc la politique de "taux zéro" en zone Euro. Ce n'est qu'à partir de décembre 2022 que le pic d'inflation sera passé, l'inflation Européenne s'établissant à un rythme annualisé de 9,2% (après un plus haut à 10,6% atteint en octobre).

Dans ce contexte, la dynamique croissance-inflation a évolué négativement en 2022 avec un véritable risque d'avoir une période prolongée d'inflation élevée et de croissance faible. En effet, le niveau de l'inflation en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis a battu records sur records tandis que le PIB mondial a ralenti. Face au risque d'une inflation durable et non contrôlée, les banques centrales ont donc décidé de durcir leur politique monétaire en annonçant d'une part plusieurs hausses de taux en 2022 mais aussi la fin de l'injection massive de liquidité dans les marchés.

Les effets conjugués de la hausse significative de l'inflation et de l'action des banques centrales pour la contenir commencent à se faire sentir sur les perspectives de

croissance mondiale et européenne. Pourtant, face au risque que l'ensemble des composantes de l'inflation ne diminue pas suffisamment, il est probable que les banques centrales continuent leur cycle de hausse des taux en 2023.

Forte volatilité des marchés

À la suite du resserrement monétaire et à la forte inflation, les taux obligataires gouvernementaux ont montré beaucoup de volatilité et ont terminé l'année 2022 avec une hausse conséquente, particulièrement sur la partie courte de la courbe. A titre d'exemple, le taux des obligations belges à 10 ans a terminé l'année 2022 à 3,22% contre 0,19% au 31/12/2021.

Le contexte économique difficile et le durcissement des politiques monétaires de la FED et de la BCE, ont été également largement défavorables aux indices actions. A titre d'exemple, l'EuroStoxx50 termine à -11,74% en 2022 tandis que le S&P500 perd davantage à -19,44%.

Impact sur la gestion financière d'Ethias

Malgré un contexte macroéconomique mouvementé, notre gestion financière a permis de limiter l'impact de la volatilité des marchés financiers sur la performance de notre portefeuille d'investissements. En effet, nous n'avons pas observé de hausse significative de notre risque de défaut. Cela est principalement dû à une grande diversification des émetteurs détenus mais aussi de leur très bonne qualité de crédit. Ethias n'ayant pas d'exposition directe sur l'Ukraine et la Russie, le conflit n'a pas eu d'impact direct sur son portefeuille.

Par ailleurs, comme lors des précédentes crises, nos équipes spécialisées dans les investissements et les risques appliquent une stratégie d'investissement active, ce qui signifie qu'ils réagissent toujours aux événements actuels et prennent les mesures appropriées pour protéger les portefeuilles. Dans une optique de détention à terme de nos obligations en lien avec notre gestion ALM, la baisse de valeur de marché de ces dernières est contrebalancée par la diminution de la valeur de nos engagements au passif. Des mesures de protection des portefeuilles contre la hausse des taux ont été prises notamment à travers des programmes de dérivés de couverture. Les autres risques tels que le risque d'écartement des spreads de crédit, d'augmentation de l'inflation long terme ou le risque actions, ont également engendré la mise en œuvre de mesures de gestion ciblées.

Enfin, la hausse des taux d'intérêts a permis à Ethias d'effectuer des investissements à des conditions plus favorables de sorte à renforcer le taux de rendement moyen de ses portefeuilles pour les années à venir. La hausse de l'inflation a quant à elle eu un impact positif sur la performance de ses obligations indexées sur l'inflation.

Impact sur les produits d'assurance et passifs techniques

Dans ce contexte macro-économique spécifique de forte inflation, la gestion du risque de souscription et de provisionnement a été impactée et des hausses tarifaires ont été appliquées. Par ailleurs, Ethias a également revu certaines de ses hypothèses et méthodes d'estimation afin de refléter les niveaux d'inflation observés et attendus dans ses états financiers.

En réaction à l'invasion de l'Ukraine, l'Union européenne a imposé une série de sanctions contre la Russie. Ethias, via son service compliance, s'assure régulièrement que ses investissements et ses relations avec la clientèle ou les intermédiaires respectent les règles en vigueur.

2.1.2 La pandémie de COVID-19

Dès le début de la pandémie, Ethias a souhaité jouer un rôle social actif en apportant son aide à plusieurs acteurs de la société. En 2022, Ethias a poursuivi cet engagement notamment en assurant gratuitement la responsabilité civile et les accidents corporels pour tous les centres de vaccination Covid ou encore en offrant – au-delà de l'assurance - son soutien aux secteurs qui en avaient besoin :

- Dès la rentrée du congé de détente, Ethias a distribué 1500 **potences de gel hydroalcoolique aux écoles** assurées de l'enseignement maternel, primaire et secondaire.
- Ethias a octroyé au **secteur culturel** une **réduction de 25%** sur la prime d'assurance incendie 2022.
- Ethias a offert une nouvelle **réduction de prime** pour les **fédérations sportives** belges.

2.1.3 Maintien du rating Fitch

En mai 2022, Fitch annonce le maintien du **rating A (perspective positive) d'Ethias**, soulignant à nouveau le niveau élevé de capitalisation de l'entreprise, son faible niveau d'endettement ainsi que sa forte rentabilité opérationnelle.

2.1.4 La distribution de dividendes

L'AG du 18 mai 2022 a validé la distribution d'un dividende de 105 millions d'euros relatif à l'exercice 2021.

2.1.5 Tempêtes et inondations

Suite aux inondations exceptionnelles de juillet 2021, plus de 14 000 dossiers ont été ouverts chez Ethias. Début 2022, la quasi-totalité des assurés B2C avaient été indemnisés.

En février 2022, ce sont plus de 15 000 dossiers qui ont été ouverts suite aux tempêtes, mobilisant à nouveau les gestionnaires en vue d'une prise en charge rapide des sinistrés. Ethias a mis un point d'honneur à faire preuve de la même efficacité que lors des inondations et d'accompagner au mieux ses clients.

2.1.6 Ethias Impact Fund

En octobre, Ethias constitue l'Ethias Impact Fund. Ce fonds, géré par la Fondation Roi Baudouin, permettra de mener des actions à vocation philanthropique d'Ethias. Le Fonds sera le « bras armé » du volet social de la stratégie Sustainability d'Ethias. Au-delà de la structuration de la politique philanthropique d'Ethias (dons financiers), ce fonds aura également pour mission de développer sur le terrain un vaste réseau de partenaires avec pour objectif, de s'appuyer sur ce celui-ci pour mener à bien des actions à « double impact » pour la Société. Ethias ne sera donc pas uniquement pourvoyeuse de moyens financiers mais également pourvoyeuse de temps et de compétences.

Les 3 premières années, le Fonds soutiendra en priorité des projets ou associations liés aux thématiques en lien avec la lutte contre la pauvreté infantile, la santé et la protection de l'environnement. Ces soutiens se feront essentiellement via des appels à projets, comme pour les Ethias **Youth Solidarity Awards**.

2.1.7 Ethias signe les principes pour une Assurance Durable des Nations-Unies (UN PSI) et rejoint l'initiative SBTi

Après avoir rallié UN Global Compact en 2014 et UN PRI en 2020, Ethias a adhéré en octobre 2022 aux Principes pour une Assurance Durable des Nations-Unies. Qu'il s'agisse de l'environnement, du social ou de la gouvernance, ces principes constituent pour les assureurs la référence en matière de durabilité. Ethias renforce ainsi son engagement à réduire les risques, à développer des solutions innovantes, à améliorer les performances commerciales et à contribuer à la durabilité environnementale, sociale et économique. Il s'agit là de la concrétisation logique de sa stratégie Sustainability et de son intégration au sein de l'entreprise et de toute sa chaîne de valeur.

Conformément à l'engagement pris en 2021 en rejoignant BACA, Ethias a rejoint, en décembre 2022, l'initiative SBTi Net-Zero (**Science-Based Targets Initiative**). Cet engagement fort d'Ethias vise à déposer et faire valider par un organe indépendant un plan contenant **les objectifs de décarbonation intermédiaire** en vue d'atteindre la neutralité carbone en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Ethias **poursuit ainsi sa trajectoire vers le net zéro carbone en 2030** et se donne des moyens encore plus importants pour y parvenir. Ces ambitions vont de pair **avec une volonté croissante de réduire l'empreinte écologique de manière durable, ainsi que l'empreinte sur la biodiversité**.

2.1.8 Partenariats et acteur sociétal

En mai 2022, Ethias a signé un protocole d'accord avec la Communauté germanophone et Proximus afin de déployer la **fibre optique** sur l'ensemble du territoire de la Communauté germanophone.

Par ailleurs, en tant qu'assureur belge, Ethias souhaite se démarquer positivement dans la société. C'est la raison pour laquelle Ethias a investi dans 3 nouveaux partenariats proposant des **investissements immobiliers** qui répondent aux **critères ESG** :

- **Vicinity Affordable Housing Fund** (« Vicinity ») a pour objectif de proposer des logements locatifs de qualité, peu ou pas consommateurs d'énergie et d'avoir un impact sociétal et environnemental important à travers un nouveau modèle de gestion immobilière.
- **Revive** fait revivre les vieilles friches industrielles et les sites négligés en centre-ville pour en faire des centres urbains verts.
- **Hamsterhuren II** permet à des locataires de devenir propriétaires grâce au système de location « Ecoreuil » (conversion d'au moins 50% de 8 ans de loyer maximum en apport pour conclure un prêt hypothécaire) et pour autant que les projets immobiliers reposent sur des techniques améliorant l'efficacité énergétique et recourent à des matériaux durables.

2.1.9 Dynamique d'innovation

“Learn the lessons and move fast”, telle est la manière dont Ethias entend avancer en termes d'innovation. Après avoir testé et développé plusieurs innovations et lancé sa marketplace de services, Ethias passe à la vitesse supérieure grâce à l'expérience acquise. Ainsi, capitalisant sur les premiers succès de son offre 100% digitale qui s'est encore étoffée en 2022, Flora devient aussi la tête de pont d'Ethias pour le développement de l'*embedded insurance*. D'autre part, Ethias Ventures devient le nouvel outil d'investissement dans les startups actives dans le domaine de l'insurtech ainsi que des écosystèmes à plus-value sociétale proches de l'assurance : la mobilité, la santé et l'habitation. La data au service du client : au-delà de son utilisation au service de l'expérience client, Ethias dispose de nombreuses données dont l'exploitation vient au service des villes et communes. C'est l'objectif d'Urban-Data, l'outil qui fait l'inventaire de tous les sinistres connus dans une ville ou commune, à l'aide d'une cartographie visuelle. Enfin, la *Customer Zone* est maintenant accessible au départ de l'app Ethias, une manière d'avoir tous les services et contrats à portée de main.

2.1.10 Fermetures des sièges sociaux le lundi

Ethias a décidé d'amplifier ses actions pour réduire son empreinte carbone et répondre en même temps aux attentes des travailleurs d'aller vers plus de flexibilité en instaurant de nouveaux modes de travail hybrides. Tous les lundis, les sièges nationaux de Liège et Hasselt sont ainsi fermés et les collaborateurs sont invités à travailler à partir de leur domicile. Ethias autorise également le *homeworking* jusqu'à 3 jours par semaine, soit 60% du temps de travail.

Cette mesure, innovante sur le marché belge, permettra à Ethias de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Elle s'ajoute aux nombreuses initiatives déployées au cours des dernières années et qui lui ont permis de réduire d'un tiers son empreinte carbone avec 4 ans d'avance sur son planning initial.

La fermeture des sièges n'a aucun impact pour les clients puisque l'ensemble des bureaux régionaux (en ce compris Liège, Hasselt, et Alleur) restent totalement accessibles.

2.1.11 Récompenses

En 2022, Ethias a reçu la certification « **Top Employer** » décernée par le Top Employers Institute. Ce titre récompense sa politique envers son personnel et ses pratiques RH, en visant plus particulièrement les initiatives mises en place en matière de Bien-être, d'Environnement de travail, d'Organisation & Change et de la Digitalisation.

Comme les années précédentes, Ethias a obtenu plusieurs prix **Decavi** dont celui pour l'assurance locataire, pour l'assurance accidents du travail et pour la RC Vie Privée. Ethias a reçu, pour la 3^{ème} fois consécutive, le trophée Decavi pour son **engagement sociétal**. Cette récompense confirme la pertinence des engagements d'Ethias et de sa volonté à placer l'Humain au centre de ses préoccupations.

Enfin, l'image de la marque a également été récompensée avec le « **Best Brand Award 2022** », Ethias étant élue 1^{ère} pour le secteur des assurances.

2.1.12 Sponsoring et partenariat avec Wout Van Aert

Depuis le début de l'été, la visibilité d'Ethias s'est accentuée grâce aux diverses initiatives en matière de sponsoring, comme sa présence à plusieurs festivals francophones et néerlandophones ainsi qu'à plusieurs épreuves sportives telles que l'Ethias Tour de Wallonie, les woman races ou encore l'Ethias Ladies Open d'Eupen.

Après son parcours exceptionnel au Tour de France (vainqueur sur 3 étapes, titre de super combatif, maillot vert) et l'intérêt qu'il a suscité auprès des médias et du public, Wout Van Aert est incontestablement un ambassadeur de qualité pour Ethias. Les valeurs qu'il véhicule (travail d'équipe, application d'une stratégie claire et solide, travail acharné et dépassement de soi) sont clairement en ligne avec la philosophie de l'entreprise.

2.1.13 Effectif

Ethias SA est passé de 1.976 collaborateurs au 31/12/2021 à 1.952 collaborateurs au 31/12/2022.

2.2. Résultats d'assurance

Si l'année 2022 sonnait la fin des impacts liés à la pandémie, elle fut marquée dès le début par les tensions entre l'Ukraine et la Russie générant ainsi une incertitude constante qui conduit notamment à une inflation atteignant des niveaux historiquement élevés. A cette crise, il faut également ajouter les intempéries de février même si la gravité des sinistres n'est pas comparable à ce que la Belgique a connu lors des inondations de 2021.

L'année 2022 enregistre un résultat net de 191 millions d'euros, soit une augmentation de 0,42% par rapport à 2021. Après prélèvements et transfert aux réserves immunisés, le résultat à affecter s'élève à 189 millions d'euros.

L'encaissement total s'élève à 2.914 millions d'euros, soit une augmentation de 5% par rapport à l'encaissement de 2021, principalement grâce à l'assurance Non Vie.

2.2.1 Résultat des activités d'assurance non vie

Le résultat des activités Non Vie s'élève à 173 millions d'euros.

L'encaissement s'élève à 1.512 millions d'euros et augmente de 8% par rapport à 2021. Il se répartit de la manière suivante entre les segments Particuliers et Collectivités et Entreprises :

- L'encaissement Particuliers augmente de 4% par rapport à 2021 et s'élève à 617 millions d'euros ;
- L'encaissement Collectivités et Entreprises s'élève à 895 millions d'euros et est en augmentation par rapport à 2021 de 11%.

Le ratio combiné net ajusté (intégrant les produits financiers récurrents des rentes) s'élève à 94,6% et est sous l'ambition des 95%.

Le résultat des activités Non Vie est en nette augmentation par rapport à 2021 (+43%) qui fut fortement impacté par les inondations de juillet.

2.2.2 Résultat des activités d'assurance vie

Le résultat des activités Vie s'élève à 85 millions d'euros.

L'encaissement à fin 2022 est en augmentation de 2% par rapport à 2021 et s'élève à 1.402 millions d'euros, dont 50 millions d'euros en Particuliers et 1.352 millions d'euros en Collectivités et Entreprises :

- L'encaissement en Vie Particuliers augmente de 0,37% par rapport à 2021
- L'encaissement Vie Collectivités et Entreprises est en augmentation de 2,1% par rapport à 2021, venant principalement du 1er pilier.

Le bon résultat des activités Vie en 2022 s'explique notamment par un bon résultat technique d'assurance.

Ces bons résultats ont permis de doter la provision pour participations bénéficiaires (nette de taxes) de 32 millions d'euros, essentiellement sur les fonds cantonnés du 1er pilier.

Le résultat des activités Vie est en diminution par rapport à 2021 (-17%) qui fut fortement impacté par des produits financiers non-récurrents.

2.2.3 Résultats des investissements

Les produits financiers nets 2022, repris sous les rubriques de produits et charges des placements des comptes annuels BGAAP, s'élèvent à 381 M€ contre 425 M€ en 2021. Ils sont répartis comme suit : 149 M€ en non vie, 242 M€ en vie et une charge de 10 M€ en non technique.

Par ailleurs, ils se composent des principaux éléments suivants :

En milliers d'euros	2022	2021
Produits financiers nets des investissements, hors branche 23	420.293	450.778
<i>Récurrents</i>	414.371	375.366
<i>Non récurrents</i>	5.922	75.412
Produits financiers liés à la réassurance	8	31
Produits financiers net des investissements en branche 23	-977	5.309
Charges financières des emprunts et autres dettes financières	-26.772	-26.019
Autres produits et charges financières	-11.286	-5.124
Total	381.267	424.975

Les produits financiers nets des investissements par grandes classes d'actifs sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	2022	2021
Obligations	316.657	307.123
Récurrent	314.605	295.125
Non-récurrent	2.052	11.998
Actions & participations	54.983	84.310
Récurrent	40.623	36.214
Non-récurrent	14.360	48.096
Immobilier & prêts	51.131	64.317
Récurrent	59.107	45.882
Non-récurrent	-7.975	18.435
Dérivés & provisions	-2.387	-3.379
Récurrent	-304	-810
Non-récurrent	-2.083	-2.569
Trésorerie & équivalent de trésorerie	-91	-1.593
Récurrent	342	-1.044
Non-récurrent	-433	-549
Total	420.293	450.778

2.3. Résultats des autres activités

Le résultat non-technique avant impôts affiche une contribution négative de 20 millions d'euros, essentiellement due à la charge des emprunts subordonnés et aux réductions de valeur sur les créances. La charge d'impôts de l'exercice s'élève à 47 millions d'euros, et bénéficie de déductions pour revenus d'innovation.

3. Système de gouvernance

3.1. Informations générales

3.1.1 Organes de gestion et de contrôle

Souhaitant favoriser une gestion efficace et prudente, Ethias veille à opérer une distinction claire entre, d'une part, la direction effective de l'entreprise d'assurance, assurée par le comité de direction, et, d'autre part, le contrôle de cette direction, dont le conseil d'administration est en charge.

3.1.1.1 Conseil d'administration

Missions

Le conseil d'administration assume la responsabilité finale de l'entreprise et définit la stratégie générale, les principales politiques de l'entreprise en matière de gouvernance et de risques ainsi que la politique d'intégrité. Il assume également la surveillance des activités de l'entreprise et évalue régulièrement l'efficacité du système de gouvernance.

Il vérifie, au moins une fois par an, le bon fonctionnement des quatre fonctions de contrôle indépendantes et veille à ce que, sur base du rapport périodique établi par le comité de direction, ce dernier prenne les mesures nécessaires pour remédier aux éventuels manquements.

Il évalue régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et surveille sa mise en œuvre.

Il vérifie en outre régulièrement que l'entreprise dispose d'un contrôle interne efficace sur le plan de la fiabilité du processus de reporting en matière d'information financière.

Il supervise les décisions prises par le comité de direction, prend connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes, le commissaire, la BNB et la FSMA et détermine quelles actions doivent être prises à la suite des recommandations de l'audit interne, veillant ensuite à ce qu'elles soient menées à bien.

Composition

Le conseil d'administration compte 16 administrateurs dont 4 administrateurs exécutifs, 4 administrateurs indépendants et 6 femmes (en application de l'article 7:86 du code des sociétés et des associations).

La composition du conseil d'administration respecte, par ailleurs, la parité linguistique.

L'âge maximum de chacun des administrateurs ne peut dépasser 70 ans. Néanmoins, tout mandat d'administrateur entamé avant l'âge de 70 ans pourra être achevé.

Le mandat d'administrateur a une durée de 6 ans et est renouvelable.

Le conseil d'administration nomme un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du comité de direction.

3.1.1.2 Comités spécialisés du conseil d'administration

3.1.1.2.1 Comité d'audit et de risques

Le conseil d'administration a créé en son sein un comité d'audit et de risques.

Missions

En vue de renforcer l'efficacité de la surveillance des activités de l'entreprise par le conseil d'administration, le comité d'audit et de risques est chargé du suivi du processus d'élaboration et de contrôle de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ainsi que du suivi de la fonction d'audit interne et de ses activités.

Il conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, et l'assiste dans le contrôle du fonctionnement de la fonction de gestion des risques.

Le comité effectue le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire agréé.

Ses responsabilités sont décrites dans un règlement d'ordre intérieur, lequel a été modifié pour la dernière fois le 17 mai 2022.

Composition

Le comité d'audit et de risques est composé d'au moins trois administrateurs non membres du comité de direction, dont la majorité sont indépendants.

Un président est désigné parmi ceux-ci.

Actuellement, il est composé de 5 administrateurs non exécutifs, dont 3 sont indépendants.

Les membres seuls ont le droit de participer aux réunions de ce comité. Des personnes étrangères sont toutefois admises aux séances sur décision du président lorsque le dossier le requiert.

3.1.1.2.2 Comité de nomination et de rémunération

Un comité de nomination et de rémunération a également été créé au sein du conseil d'administration.

Son règlement d'ordre intérieur a été modifié pour la dernière fois le 17 mai 2022.

Missions

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration et le comité de direction dans l'évaluation et les avis ou décisions sur la nomination des administrateurs, des membres du comité de direction et des responsables des fonctions indépendantes. Il conseille également le conseil d'administration en matière de rémunération.

Ses responsabilités sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du comité de nomination et de rémunération.

Composition

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'au moins 3 administrateurs non exécutifs, dont un au moins est indépendant et est présidé par le président du conseil d'administration. Il est actuellement composé de 4 membres dont un indépendant.

3.1.1.3 Comité de direction

Missions

Le comité de direction a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

(1) Le comité de direction exerce la direction concrète des activités d'Ethias dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration.

Il met en œuvre la stratégie définie et les politiques approuvées par le conseil d'administration en concrétisant celles-ci dans des processus et procédures.

Il assure la direction des activités de l'entreprise conformément aux objectifs stratégiques fixés et en respectant les limites de tolérance au risque définies par le conseil d'administration.

Il supervise les directions opérationnelles et veille au respect des compétences et responsabilités qui lui ont été attribuées.

Il formule au conseil d'administration des propositions en vue de la définition de la politique générale et de la stratégie de l'entreprise.

(2) Le comité de direction met par ailleurs en œuvre le système de gestion des risques défini par le conseil d'administration, (i) en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques, (ii) en surveillant l'évolution du profil de risques de l'entreprise, (iii) en s'assurant que tous les risques sont identifiés et gérés de manière adéquate, (iv) en établissant des mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique et (v) en traduisant en processus et procédures le cadre d'appétence au risque et la politique générale de gestion des risques définis par le conseil d'administration.

(3) Le comité de direction met en outre en place le suivi et l'évaluation de la structure organisationnelle et opérationnelle permettant de soutenir les objectifs stratégiques de

l'entreprise et prévoit des mécanismes de contrôle interne adéquats. Il met également en œuvre le cadre nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, exécute les politiques de gouvernance définies par le conseil d'administration, veille à l'application correcte de la politique de rémunération de l'entreprise et organise un système de reporting interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité de l'information financière et du reporting prudentiel.

(4) Le comité de direction est également chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégrité définie par le conseil d'administration.

(5) Le comité de direction est, enfin, responsable du reporting au conseil d'administration et à la BNB. A cet égard, il communique au conseil les informations lui permettant d'exercer sa mission de surveillance des activités de l'entreprise, lesquelles comprennent notamment le rapport sur l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance.

Composition

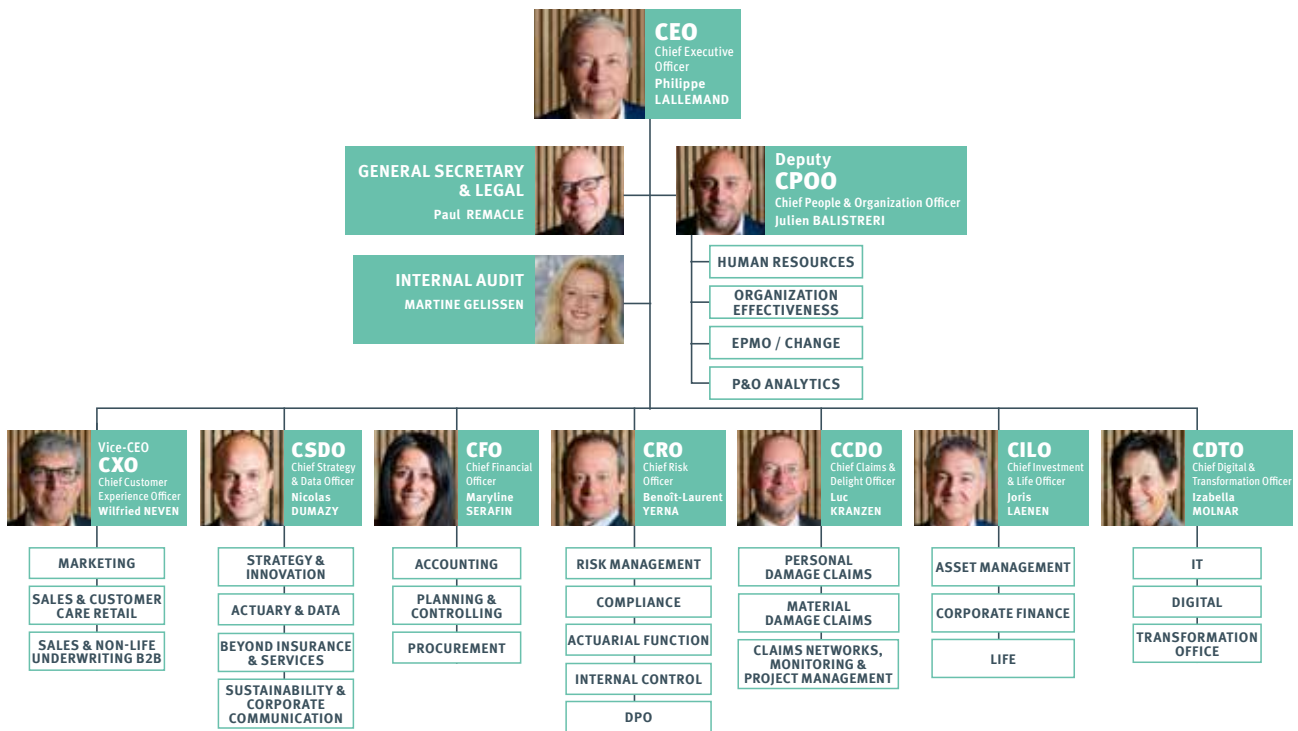
Le comité de direction se compose de 8 membres personnes physiques, dont quatre sont administrateurs et dont quatre sont de langue néerlandaise et quatre de langue française.

Le conseil d'administration nomme les membres du comité de direction.

Répartition interne des tâches

L'organigramme opérationnel, qui couvre les activités se situant sous les membres du comité de direction, peut être présenté comme suit :

Il est précisé que le CRO a, conformément à l'article 56 § 3, al. 2 et 3 de la loi Solvabilité II, obtenu l'autorisation de la BNB de cumuler la responsabilité des fonctions de gestion des risques, actuarielle et compliance.



12

3.1.2 Rémunération

Politique et pratiques de rémunération

En date du 19 décembre 2018, le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, a adopté la nouvelle politique de rémunération pour Ethias, laquelle a été revue courant 2021. La politique revue a été validée par le conseil d'administration du 29 avril 2021, avec effet au 1^{er} avril 2021.

Cette politique répond au prescrit de la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 actualisée en mai 2020 en ce qu'elle définit les « *identified staffs* » et pose les principes généraux applicables à l'ensemble des membres du personnel, en ce compris les fonctions de contrôle indépendantes mais également, au travers de ses annexes, les dispositions spécifiques applicables aux membres du comité de direction et aux administrateurs non-exécutifs. Elle annule et remplace la politique de rémunération du 23 mars 2016. Sont considérés comme « *identified staffs* » au sein d'Ethias :

- les administrateurs non-exécutifs,
- les membres du comité de direction,
- les responsables des fonctions de contrôle indépendantes (Head of Internal Audit, Head of Compliance, Head of Actuarial Control, CRO) et
- les personnes susceptibles d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risques d'Ethias ou « *risk takers* » (Head of de niveau 1, Head of Investment Management et Head of Asset Allocations & Solutions).

La politique formalise et opérationnalise l'ensemble des règles concernant le reward validé par le comité de direction notamment en ses séances du 6 juillet 2017 et du 19 décembre 2017, ainsi que du 13 avril 2021. Le système de rémunération applicable à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise (à l'exception des membres du comité de direction mais en ce compris les « *identified staffs* » sous contrat de travail Ethias) a en effet entièrement été revu courant 2017 et mis à jour en 2021. La nouvelle dynamique salariale a été mise en place par voie de convention collective de travail datée du 13 décembre 2017, laquelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle politique de rémunération ne fait plus de distinction selon que le collaborateur est engagé avant ou après le 1^{er} janvier 2007. Elle met également un terme au régime spécifique jusqu'alors applicable aux inspecteurs.

La politique de rémunération est en cours de révision tenant compte notamment des dispositions de l'accord d'entreprise de 2021 (lequel a notamment entériné un changement au niveau de la *merit matrix*), de l'article 5 du règlement SFDR et de changements intervenus en terme de structure.

Les membres du comité de direction ne sont pas visés par les dispositions générales de la politique de rémunération susmentionnée. A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) le 1^{er} mai 2019, leur statut a dû être adapté et mis en conformité. A compter du 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des Membres du Comité de direction exercent désormais sous un statut d'indépendant.

Des objectifs annuels collectifs et individuels ainsi que des objectifs pluriannuels collectifs pour 2022 ont été validés par le conseil d'administration le 22 décembre 2021.

Les administrateurs non exécutifs perçoivent quant à eux un jeton de présence par séance (lorsqu'il y a plusieurs réunions sur une même journée, le jeton de présence est limité à une séance). Une indemnité annuelle supplémentaire, sous forme de montant fixe, leur est également allouée. Les membres du comité d'audit et de risques ainsi que les membres du comité de nomination et de rémunération perçoivent un jeton de présence et une indemnité annuelle sous forme de montant fixe.

La rémunération globale des administrateurs est publiée dans le rapport annuel d'Ethias. Par ailleurs, conformément au prescrit de l'article 3:12 du code des sociétés et des associations, la rémunération individuelle des administrateurs est à présent publiée dans le rapport de gestion. Il a également été décidé de publier volontairement les rémunérations individuelles annuelles des membres du comité de direction.

3.2. Exigences « fit and proper »

3.2.1 Description des exigences

Le conseil d'administration d'Ethias a établi, le 22 novembre 2018, une politique « fit & proper » des administrateurs non exécutifs et membres du comité de direction ainsi qu'une politique « fit & proper » des responsables de fonctions de contrôle indépendantes. Ces politiques prévoient des processus de sélection, d'évaluation de l'aptitude et de formation des personnes ainsi visées. Elles ont été mises à jour le 17 mai 2022.

Ces politiques s'inscrivent dans le cadre du manuel de la BNB relatif à l'évaluation de l'aptitude des administrateurs, des membres du comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle indépendantes et des dirigeants effectifs d'établissements financiers (manuel « fit and proper »). Elles établissent les processus et critères que les organes compétents d'Ethias s'engagent à respecter dans le cadre des évaluations d'aptitude qu'ils effectuent.

Pour les fonctions de membre du comité de direction et d'administrateur non exécutif, le comité de nomination et de rémunération effectue non seulement l'évaluation individuelle d'aptitude du candidat mais également l'expertise de l'organe concerné de manière collective afin de s'assurer que l'expertise au sein de l'organe de gestion concerné soit suffisamment garantie avec ces personnes au vu de leurs connaissances, expériences, compétences et comportements professionnels. L'évaluation de la compétence des membres des organes de gestion tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ses membres afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propres à garantir une gestion et une supervision professionnelles d'Ethias. A cet égard, des critères d'expertise collective sont détaillés dans des matrices de compétences établies et mises à jour par le comité de nomination et de rémunération sur la base des critères d'éva-

luation susvisés. Pour les responsables de fonctions de contrôle indépendantes, il revient au comité de direction de procéder à cette évaluation individuelle du candidat.

3.2.2 Processus d'évaluation

L'aptitude s'évalue avant la prise de fonction mais également en cours de mandat et lors du renouvellement du mandat des administrateurs, dès lors que les administrateurs non exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'aptitude requise pour l'exercice de leur fonction.

3.3. Système de gestion des risques et ORSA

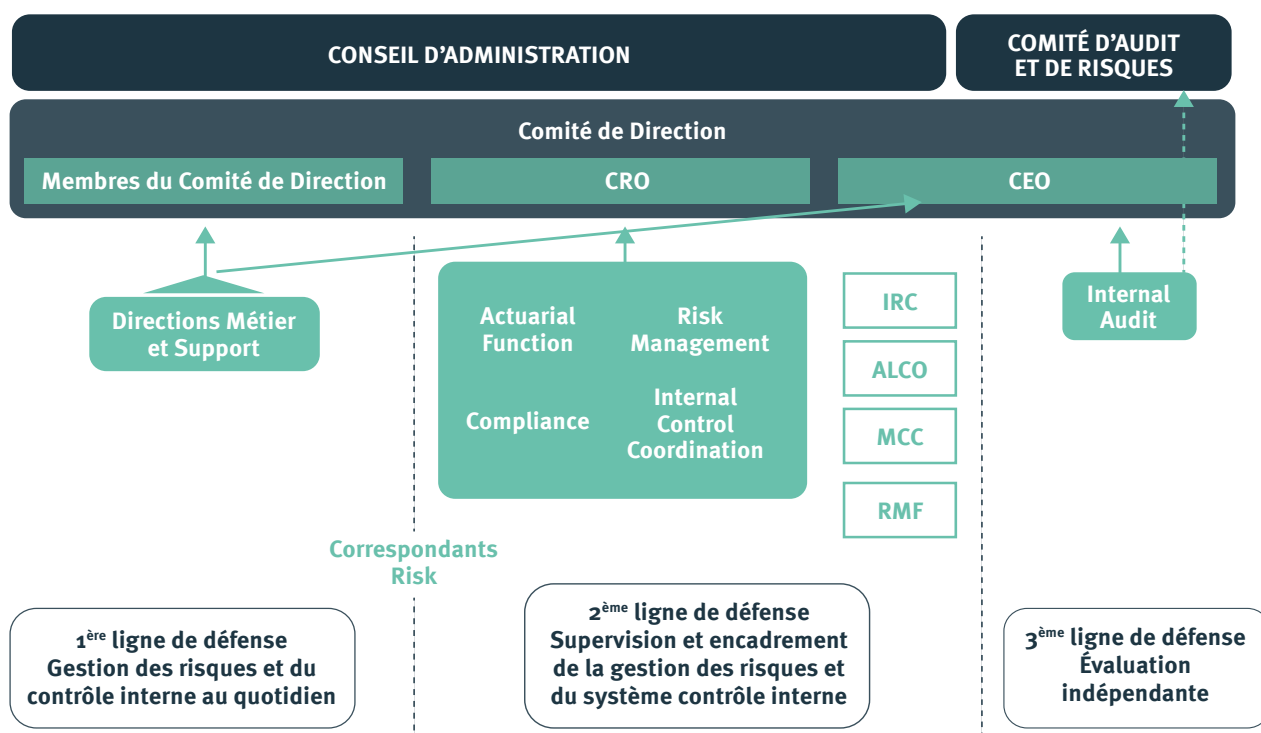
3.3.1 Système de gestion des risques

3.3.1.1 Objectifs d'une gestion des risques de l'entreprise

En plus de son activité métier qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, comme toute entreprise, une compagnie d'assurances est elle-même confrontée à diverses catégories de risques. Dans ces conditions, il s'agit de gérer au mieux l'incertitude en identifiant les risques auxquels l'entreprise est confrontée, en les évaluant et en les traitant par une réponse efficace afin de les contrôler et les maîtriser.

En ce sens, l'objectif assigné au processus de gestion générale des risques est de « fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, en maintenant l'exposition au risque dans les limites de l'appétence au risque ».

3.3.1.2 Les 3 lignes de défense



La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management, de Contrôle Interne et de Fonction Actuarielle. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense.

Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (Accounting, Asset Management, IT, Human Ressources, ...). Il leur revient d'identifier les risques posés par chaque opération et de respecter les procédures et les limites posées.

Deuxième ligne de défense - La supervision des risques

La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle que sont la fonction de Gestion des Risques (Risk Management), la fonction de Contrôle Interne, la Fonction Actuarielle et la fonction Compliance, qui sont chargées de s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par la première ligne, selon les règles et procédures prévues.

Ces quatre fonctions dépendent du CRO, qui assure la coordination transversale des travaux et l'échange adéquat d'informations pertinentes.

Le CRO, membre du Comité de direction, est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.

Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de direction d'Ethias s'appuie sur des comités dédiés à la gestion des risques. Ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont validées par le comité de direction.

Le **Model Coordination Committee (MCC)** a pour mission de veiller et contribuer au respect, dans le cadre de risque défini par le conseil d'administration, de l'ensemble des normes internes et réglementaires de développement et d'utilisation des modèles quantitatifs internes qu'utilise Ethias aux fins, notamment, de la gestion de ses risques technico-financiers et de sa gestion Actif/Passif.

L'**Insurance Reinsurance Committee (IRC)** a pour mission - en matière de techniques d'assurances, de gestion de contrat d'assurance et de couverture en réassurance - de veiller au respect, par des lignes métiers, des objectifs techniques, commerciaux et du cadre de risque définis par le comité de direction et le conseil d'administration d'Ethias. Ainsi, l'IRC suit les risques techniques (rentabilité, réservation, risques) des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance. Un travail collaboratif efficace entre 1^e et 2^e ligne est à souligner, notamment sur les dossiers concernant la souscription (revue des guides de souscription, stratégie commerciale non vie, suivi des UFR/ CFR, dérogations commerciales, revue des politiques de souscription,

provisionnement et tarification, S/P équilibre, POG, risk appetite, ...)

L'Assets and Liabilities Committee (ALCO) a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias SA dans ses aspects liquidité, rentabilité et solvabilité via la mise en adéquation des actifs et des passifs de l'entreprise.

Le Risk Management Forum (RMF) a pour mission d'échanger sur les risques qui sont présentés au Comité d'Audit et Risques (et préalablement au comité de direction) de manière détaillée, de façon à pouvoir disposer d'une vue spécifique sur l'ensemble des risques portés par l'entreprise. Il est le forum d'analyses de risques spécifiques mis en évidence dans le cadre de projets ou d'activités afin d'identifier les priorités, les mesures de mitigation et plans d'action pertinents ainsi que le risque cible de ceux-ci et de suivre leur évolution dans le respect de la politique de Risk Appetite.

Chaque comité est présidé par un membre du Comité de direction. Le CRO est présent dans chaque comité dédié à la gestion des risques. La volonté du comité de direction et du conseil d'administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en

matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies par le biais d'un règlement d'ordre intérieur.

Troisième ligne de défense - L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne, qui évalue, entre autres, le respect des procédures par les première et deuxième lignes de défense et, plus largement, l'efficacité du système de contrôle interne. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement hiérarchiquement au CEO et fonctionnellement au Comité d'audit et des Risques.

En matière de gestion des risques, le conseil d'administration d'Ethias SA assume la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques. Pour mener à bien ses missions, il s'appuie sur le Comité d'Audit et de Risques. Le Comité d'Audit et de Risques conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant le Risk Appetite et le niveau de tolérance en matière de risques, analyse le reporting en matière de risques, challenge la mise en œuvre du système de gestion des risques par le comité de direction, et en vérifie la bonne application.

3.3.1.3 Typologie des risques

La typologie adoptée par Ethias est présentée dans les schémas ci-dessous et

- s'appuie sur les modules de la formule standard

utilisée pour calculer les besoins réglementaires en capitaux dans le référentiel Solvabilité II (en vert dans le schéma)

- est complétée par les risques non couverts par la formule standard (en orange dans le schéma).

Risques d'assurance				Risques Financiers		
Risque de souscription Vie	Risque de souscription Non Vie	Santé SAV	Santé non SAV	Risque de marché	Risque de contrepartie	Risque de liquidité
Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque de catastrophe		Risque de taux	Risque de downgrade	Risque de liquidité de marché
Risque de longévité	Risque de catastrophe	Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque actions	Risque de défaut	Risque de liquidité de financement
Risque d'invalidité - incapacité	Risque de dépenses	Risque de longévité	Risque de cessation (rachat)	Risque sur actifs immobiliers		
Risque de dépenses	Risque d'invalidité - incapacité		Risque de spread			
Risque de révision	Risque de dépenses		Risque de change			
Risque de cessation	Risque de révision		Risque de concentration			
Risque de catastrophe	Risque de cessation (rachat)					

Risques Non financiers

Risques opérationnels	Autres risques non financiers
Interruption et défaillance des systèmes et des activités	Risque de modèle
Pratique en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Risque de concentration
Violation des obligations légales et réglementaires (Compliance)	Risque stratégique
Satisfaction des clients internes et externes	Risque de réputation
Sous-traitance, consultance et approvisionnement	
Sécurité de l'information	
Confidentialité des données (RGPD)	
Fraude à l'assurance	
Projet	
Exécution, gestion, livraison des processus	

3.3.1.4 Processus de gestion des risques

La gestion des risques repose sur le processus cyclique suivant :



Identification des risques

L'identification d'événements susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la réalisation des objectifs de l'entreprise passe par l'étude de plusieurs éléments : facteurs déclencheurs, historique d'incidents, corrélation entre risques au niveau individuel et agrégé, tendances, workshops d'identification de risques, ...

Quelques exemples de risques :

- la tarification inadaptée des produits d'assurance entraînant la non rentabilité des produits concernés ;

- la communication par le client d'informations erronées (sinistre déjà survenu au moment de la souscription, ...) (fraude à l'assurance) ;
- une signalétique erronée menant à une segmentation (âge, code postal, ...) inopportune ou encore à un régime fiscal inadapté (cas des assurances Vie) ;
- la perte de documents signés par le client (contrats retournés signés, déclaration de sinistre, ...) ;
- un niveau d'exposition au risque trop élevé d'un portefeuille d'actifs financiers ;
- des failles de sécurité exploitées par des Cyber attaquants entraînant une indisponibilité des données et un impact majeur sur la réputation.

Evaluation et mesure des risques

En fonction de la catégorie de risques, différentes méthodes d'évaluation et de mesure des risques identifiés sont mises en place :

- méthodes quantitatives d'évaluation et de mesure des risques financiers et des risques d'assurances ;
- méthodes semi-quantitatives d'évaluation des risques stratégiques, opérationnels et autres risques business en termes de leur probabilité de survenance et de l'impact potentiel (ampleur des dommages) qu'ils peuvent causer en cas de réalisation. La subdivision de la cartographie des risques en plages de fréquence et d'impact dans une matrice aide à décider de la manière (actions de maîtrise) dont les risques doivent être traités au mieux.

L'évaluation des risques financiers, d'assurances et opérationnels, est mise en regard des matrices d'appétence d'Ethias pour les risques afin de déterminer si des mesures de traitement des risques sont nécessaires.

Traitement et suivi des risques

Une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction de l'appétence au risque retenue, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), l'atténuation, le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque).

Reporting

La composante reporting traverse l'ensemble de l'organisation. La prise de décisions effectives et efficaces est étroitement dépendante de la qualité de l'information délivrée aux décideurs. Ethias tente de délivrer l'information (financière, légale, économique, opérationnelle, ...), adéquate et pertinente au bon destinataire dans une forme et un délai opportuns, afin de permettre à chacun de comprendre son propre rôle dans le dispositif de gestion des risques et de pouvoir assumer pleinement ses responsabilités.

Le reporting couvre la communication interne à l'entreprise mais également la communication externe vers les tiers (clients, fournisseurs, presse, autorités de contrôle, ...). Ethias veille à garantir une granularité de l'information adéquate (niveau de détail, périodicité) et une communication de l'information sous une forme adaptée au profil du destinataire.

En matière de reporting interne, il s'agit aussi de traduire le plan d'actions de maîtrise des risques en les concrétisant au sein de politiques (le quoi) déclinées en procédures (le comment) diffusées de manière à assurer la mise en place effective des mesures de traitement des risques retenues et une surveillance permanente des risques.

3.3.1.5 Fonction de gestion des risques

Conformément à la charte du Risk Management approuvée par le CA du 22 mars 2018, la Fonction de Gestion des Risques

- veille à ce que tous les risques significatifs de l'entreprise soient détectés, mesurés, gérés et correctement déclarés. Elle fournit une vue complète de toute la gamme des risques auxquels l'entreprise est exposée. Elle participe activement à l'élaboration de la stratégie en matière de risque de l'entreprise ainsi qu'à toutes les décisions de gestion ayant une incidence significative en matière de risque.
- est organisée en une direction Risk Management, dépendant du Chief Risk Officer.

Fonction de contrôle indépendante

La Fonction de Gestion des Risques est une fonction de contrôle indépendante, qui fait partie intégrante du système de contrôle interne, aux côtés de la fonction actuarielle, de la compliance et de l'audit interne.

La Fonction de Gestion des Risques est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée des activités opérationnelles sur laquelle elle porte, de sorte qu'elle bénéficie d'un

statut qui lui assure une séparation hiérarchique et organisationnelle d'avec les fonctions génératrices de risques.

Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, le Chief Risk Officer, le Head of Risk Management (DRM) et ses collaborateurs directs ne peuvent exercer de fonctions commerciales.

La Fonction de Gestion des Risques doit pouvoir disposer des moyens nécessaires et suffisants pour s'acquitter de ses missions de manière indépendante. A cette fin, le Head of Risk Management établit annuellement un relevé des besoins en ressources en fonction des activités planifiées et effectue ensuite le suivi de l'allocation des ressources.

Le CRO peut accéder directement au conseil d'administration, le cas échéant par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, sans devoir passer préalablement par le comité de direction. Le CRO peut également s'adresser en direct au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et de risques, aux réviseurs et à l'autorité de contrôle, si la situation le requiert.

Ainsi, le CRO est autorisé à formuler des recommandations devant le comité d'audit et des risques. Les demandes d'enquête sur un domaine d'activité spécifique doivent être évaluées par le comité d'audit et de risques en vue de les inclure ou non dans le plan d'audit de l'entreprise.

Les modalités de rémunération du CRO et du DRM répondent à des objectifs autres que commerciaux.

Le CRO ne peut être démis de sa fonction que par le conseil d'administration. Il est, en effet, essentiel que le conseil d'administration soit le seul organe habilité à démettre un tel responsable dès lors que ses fonctions impliquent un contrôle de la manière dont le comité de direction s'acquitte de ses missions. Dans le cas où il serait envisagé de démettre le CRO, Ethias en informe préalablement l'autorité de contrôle afin de permettre à celle-ci d'examiner si la gouvernance de l'entreprise ne requiert pas l'adoption de mesures particulières.

Gouvernance de la fonction de gestion des risques

Le conseil d'administration :

- évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la Fonction de Gestion des Risques ;
- prend l'initiative de promouvoir la Fonction de Gestion des Risques dans la conduite des affaires. Il veille à ce qu'Ethias dispose d'une politique de gestion des risques et encourage le respect ;
- approuve la politique de gestion des risques et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Les administrateurs non-exécutifs organisent, au moins une fois par an, une réunion d'évaluation avec le CRO, portant sur :

- le respect de la charte de la Fonction de Gestion des Risques et l'évaluation du fonctionnement de la Fonction de Gestion des Risques ;

- les interactions entre la Fonction de Gestion des Risques, le comité de direction (le cas échéant via le comité de gestion des risques) et le comité d'audit et de risques ;
- les difficultés éventuellement rencontrées dans l'exercice des missions et la mise en œuvre des recommandations et avis, ainsi que de l'adéquation entre les objectifs et les moyens disponibles.

Le comité d'audit et de risques :

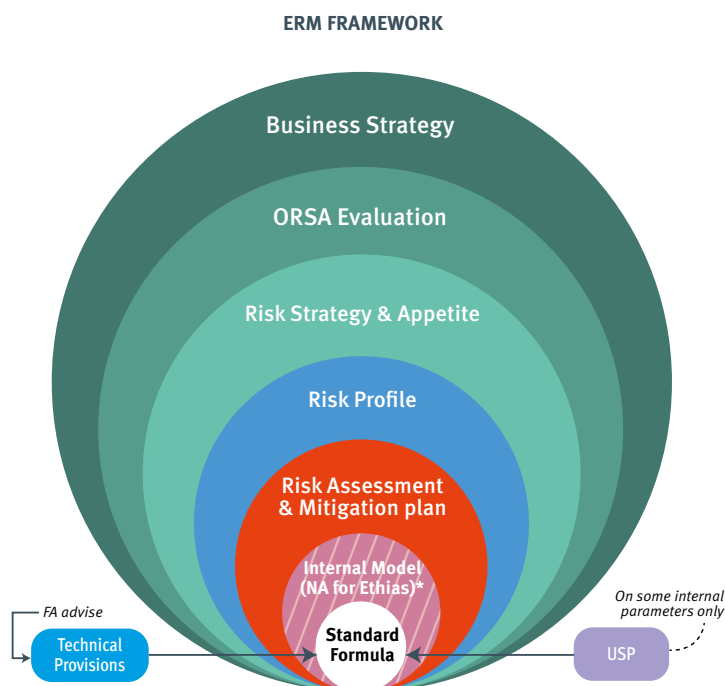
- prend connaissance du rapport annuel de la Fonction de Gestion des Risques.
- veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour que l'établissement dispose en permanence d'une Fonction de Gestion des Risques indépendante adéquate ;
- confirme la charte de la Fonction de Gestion des Risques et le programme de travail de la Fonction de Gestion des Risques, préalablement validés par le comité de direction ;
- évalue au moins une fois par an la qualité du système de gestion des risques, par le biais de l'évaluation du système de gouvernance ;
- Le procès-verbal décrit en détail les délibérations du comité. Il reproduit de manière détaillée les informations sur lesquelles les membres du comité se sont basés. Il recense le résultat des délibérations ainsi que toutes les mesures décidées par le comité.

Le comité de direction :

- prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une Fonction de Gestion des Risques indépendante adéquate ;

- est responsable de la maîtrise du système de gestion des risques. Il veille à l'établissement et à la mise en place de procédures qui identifient, mesurent, surveillent et, dans la mesure du possible, maîtrisent les risques ;
- veille également à la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit des responsabilités claires en matière de Fonction de Gestion des Risques, attribue des compétences en la matière et définit des lignes de reporting ;
- approuve le programme de travail de la Fonction de Gestion des Risques et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution ;
- informe à temps la Fonction de Gestion des Risques de tout élément neuf en matière d'évolutions, d'initiatives, de projets et de produits afin de pouvoir identifier et maîtriser un éventuel risque. Il lui communique tous les documents requis pour l'exercice de ses missions, dont les extraits des procès-verbaux de ses réunions et les notes de fond qui lui ont été communiquées ;
- informe le comité d'audit et de risques des manquements significatifs en matière de système de gestion des risques ;
- arrête les mesures correctrices à prendre et les sanctions précises qu'il appliquera en cas de non-respect de la politique de gestion des risques ou en cas de lacunes graves relevées par la Fonction de Gestion des Risques, en cas de non-respect de recommandations faites par la Fonction de Gestion des Risques et en cas de mise en œuvre inexistante, insuffisante ou tardive des exigences dans les domaines relevant de la compétence de la Fonction de Gestion des Risques.

3.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)



3.3.2.1 Description du processus ORSA mis en œuvre

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fait l'objet d'une politique dédiée.

Afin de répondre aux trois objectifs¹ distincts de l'ORSA, le processus ORSA d'Ethias est mis en œuvre par le biais de différents processus et sous-processus (établissement et suivi du profil de risque Ethias, identification des risques majeurs, établissement des stress tests, élaboration des management actions, tests de sensibilité, capital planning, adéquation de la formule standard, ...) proportionnés à la nature, l'ampleur et la complexité des risques propres d'Ethias.

Ethias mène l'évaluation prospective de son besoin global de solvabilité sur un horizon au moins égal à celui de son business plan. La vision prospective présente une quantification détaillée des risques « pilier 1 » de Solvency II. Concernant les risques non repris dans le « pilier 1 », des stress tests sont opérés dans l'exercice de capital planning afin de vérifier la suffisance des fonds propres économiques.

Ethias projette non seulement le ratio de couverture du SCR, mais également celui du MCR, au minimum sur l'horizon de son business plan.

Ethias soumet les risques importants identifiés à un éventail suffisamment large d'analyses de stress tests ou de scénarios afin de fournir une base adéquate pour l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Une analyse de l'adéquation de la formule standard en regard du profil de risque est également effectuée.

Les résultats de l'évaluation de besoin global de solvabilité se concrétisent par :

- le suivi par rapport aux dimensions de l'appétence aux risques ;
- un niveau des moyens nécessaires (du capital ou d'autres moyens) pour faire face aux risques importants ;
- le cas échéant, la définition de plans de remédiation ;
- définissant les actions prévues dans le cadre du suivi des jauges des indicateurs du Risk Appetite.

Concernant la conformité avec les exigences de calcul des provisions techniques, la Fonction Actuarielle d'Ethias :

- a) contribue à déterminer si Ethias respecte de façon permanente les exigences relatives au calcul des provisions techniques ;
- b) recense les risques potentiels découlant des incertitudes liées à ce calcul.

Intégration de l'ORSA aux processus de gestion et de prise de décision

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) est un processus interne d'évaluation prospective des risques propres à l'entreprise et de sa solvabilité.

Il permet au comité de direction et au conseil d'administration :

- de connaître tous les risques matériels auxquels l'entreprise est exposée, qu'ils aient ou non été inclus dans le calcul des exigences légales de capital de solvabilité et qu'ils soient ou non quantifiables ;
- de connaître les conséquences que les décisions stratégiques ont sur le profil de risque, sur les exigences réglementaires de fonds propres et sur les besoins globaux de solvabilité ;
- d'examiner si ces risques sont souhaitables, raisonnables et gérables compte tenu de la quantité et de la qualité de ses fonds propres et de valider, en toute connaissance de cause, les mesures correctrices envisagées ;
- d'examiner la cohérence du Risk Appetite et la stratégie de l'entreprise et, le cas échéant, revoir l'un et/ou l'autre.
- d'élaborer des plans d'actions/remédiation, voire des plans de crise.

L'ORSA est intégré dans la gestion de l'entreprise, et plus particulièrement dans les décisions stratégiques et les processus tant opérationnels que de gestion. Ethias tient compte des résultats de l'ORSA dans le cadre de :

- sa stratégie et son plan d'affaires (business plan) : adéquation avec le Risk Appetite et la politique de distribution des dividendes.
- la gestion de ses fonds propres : quantité, qualité, levée de fonds propres complémentaires ;
- l'élaboration et la conception de ses produits : niveau approprié de tarification et de fixation de marges.

Les résultats de l'ORSA sont formalisés dans un rapport à destination des organes décisionnels et de la BNB. Le processus ORSA, menant à l'élaboration du rapport, est formalisé.

Les résultats et conclusions de l'ORSA sont également communiqués en interne aux membres du personnel pour lesquels cela est pertinent, afin de leur permettre de prendre toutes mesures de suivi nécessaires.

3.3.2.2 Fréquence de l'ORSA

Ethias procède à un ORSA régulier au moins annuellement. Le calendrier de réalisation de l'ORSA régulier est rattaché à la stratégie d'Ethias et à son business plan.

Un changement majeur du profil de risque de l'entreprise déclenche un ORSA qualifié d'« ORSA non régulier ».

¹ Évaluation du besoin global de solvabilité ; évaluation du respect permanent des exigences réglementaires de capital concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ; évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

3.4. Système de contrôle interne

3.4.1 Système de contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des fonctions et procédures qui permettent à la direction de l'entreprise de s'assurer que :

- la conduite des affaires est ordonnée, prudente et encadrée d'objectifs bien définis ;
- L'utilisation des moyens économiques est efficace ;
- Les risques sont identifiés et gérés ;
- L'information financière et de gestion est fiable ;
- Les lois et directives des autorités de supervision sont strictement respectées.

Articulé selon le modèle des trois lignes de défense, décrit précédemment, le système de contrôle interne mis en place au sein d'Ethias vise à prémunir l'entreprise contre les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ses objectifs.

Enfin, le système de contrôle interne s'est vu renforcé en Q4 2019 par l'instauration, au sein de la ligne CRO, d'une fonction Internal Control Coordination. Ce département a pour principal objectif le renforcement du système de contrôle interne existant de par le développement, la mise en place et la coordination d'un Internal Control Framework permettant de fournir une assurance raisonnable au Management quant au fait que les mesures de mitigation mises en place par l'ensemble des responsables de processus (1^e et 2^e lignes de défense) sont suffisamment robustes et que ces dernières limitent les risques résiduels à un niveau acceptable.

Cette mise en place d'un contrôle permanent des risques clés fait l'objet d'un reporting systématique quant aux principales lacunes identifiées afin de permettre une réactivité accrue du Management dans la prise décisionnelle des actions correctives à mettre en œuvre (hiérarchisation).

3.4.2 Fonction de compliance

La compliance (fonction de vérification de la conformité) est une fonction de contrôle indépendante au sein de l'entreprise, en deuxième ligne de défense, axée sur le respect des règles liées à l'intégrité des activités et à la maîtrise du risque de compliance.

Le positionnement, les domaines de travail, les missions, la gouvernance, le reporting, le statut, l'organisation et les prérogatives de la fonction sont décrits dans une charte. Cette charte se fonde sur la législation de contrôle, la circulaire NBB_2016_31 en matière de gouvernance actualisée en mai 2020 et la circulaire NBB_2012_14 / FSMA 2012_21 du 4 décembre 2012 relative à la fonction de compliance. Sa dernière version a été approuvée par le comité de direction le 9 novembre 2021 et confirmée par le comité d'audit et de risques le 18 novembre 2021.

3.4.2.1 Positionnement de la fonction de compliance

Au sein d'Ethias, le CRO, responsable de la fonction de gestion des risques et membre du comité de direction, assure la responsabilité des tâches de la fonction actuarielle mais également celle de la fonction compliance, étant précisé que l'exercice de ces 3 fonctions est assuré distinctement.

3.4.2.2 Domaines de travail légaux, réglementaires et spécifiques de la compliance

Les domaines de travail de la fonction sont précisés dans la charte compliance. Il s'agit des domaines repris dans la réglementation comme scope de la fonction compliance et de ceux qui auront été ajoutés à la liste sur proposition du responsable de la fonction de compliance. Cette proposition est fondée sur une analyse de risque et évaluée par le comité de direction en concertation avec le comité d'audit et de risques.

Au 31 décembre 2021, la compliance est chargée de veiller au respect des règles légales et/ou réglementaires d'intégrité et de conduite dans les domaines suivants :

Gouvernance de la compagnie

- Règles relatives au système de gouvernance - dispositions l'article 42. §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance
- Structure des politiques requises par la loi Solvabilité II conforme aux attentes prudentielles de la BNB
- Principes en matière de politique de rémunération
- Règles relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées
- Prêts, crédits et garanties aux dirigeants, actionnaires et personnes apparentées
- Règles « Fit & Proper »
- Règles en matière de sous-traitance
- Cohérence des sujets gouvernance sensu stricto repris dans la RSR, à savoir : actionnariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités de mandats, prêts, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance

Financial crimes

- Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces
- Respect d'embargos spécifiques, en ce compris le gel des avoirs de certaines personnes et entités
- Prévention fiscale y compris les mécanismes particuliers ayant pour effet de favoriser la fraude fiscale
- FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) & CRS (Common Reporting Standard)

Business Conduct & Consumer Protection

- Règles de conduites AssurMiFID / IDD
- Autres dispositions relatives à la protection du preneur d'assurance, à l'information au client, à la publicité, aux interdictions de commercialisations, ...
- Traitement des plaintes
- Législation relative au crédit hypothécaire
- Législation anti-discrimination

Protection des données à caractère personnel

- GDPR

Ethics

- Whistleblowing
- Lutte contre la corruption / Bribery Act
- Codes et règles de conduite Assuralia
- Valeurs et règles d'intégrité internes

3.4.2.3 Missions principales

Participation à l'élaboration de la politique d'intégrité, à son évaluation et au contrôle de son respect

La fonction de compliance participe à titre consultatif à l'élaboration de la politique d'intégrité et à sa mise à jour.

Sur proposition de la compliance, le comité de direction a approuvé la dernière version de la politique d'intégrité le 4 décembre 2018 et le conseil d'administration a validé celle-ci le 24 janvier 2019.

Elaboration d'un plan d'action

La compliance élabore un plan d'action annuel écrit qui repose sur une analyse méthodique du risque et donne une description suffisamment détaillée de la nature et de la fréquence des missions de contrôle qui seront effectuées au cours de l'année spécifiée.

Identification, évaluation et monitoring des risques de compliance

Le document de référence en la matière est la « Méthodologie de gestion des risques de compliance ».

Le monitoring réalisé par la compliance complète les mesures de contrôle mises en place par les lignes opérationnelles et fonctions de support, en première ligne de défense. Il a pour objectif d'évaluer et de s'assurer de la robustesse de leur dispositif de maîtrise des risques.

Le monitoring intervient après l'identification et l'évaluation préalables des risques de compliance potentiels, détectés dans le cadre de la veille réglementaire exercée par la compliance.

Il comprend les activités suivantes (I) l'évaluation des procédures, contrôles et directives mis en place au sein des lignes opérationnelles et fonctions de support (« tests of design »), (II) l'évaluation de l'efficacité et de la permanence de ces procédures et mesures de contrôle de première ligne

(« tests of effectiveness »), (III) l'émission de recommandations et le suivi de leur mise en oeuvre et (IV) la réalisation de contrôles ciblés.

Avis et conseil

La compliance délivre des avis et conseils concernant l'application concrète des lois, règlements, normes et codes qui relèvent de ses domaines de travail, soit lorsqu'elle est consultée, soit dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle et de l'émission de recommandations.

Formation et sensibilisation

La compliance veille, en collaboration avec les lignes opérationnelles et fonctions de support, à la sensibilisation des collaborateurs en matière de détection et de maîtrise des risques de compliance.

Elle prête également son concours à la conception et à l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs dans des domaines relevant de sa sphère d'activités.

Mise en œuvre du dispositif anti-blanchiment

En vue de se conformer aux attentes de la BNB relatives à la gouvernance liée à la prévention du blanchiment, le comité de direction du 13 juin 2018 a désigné le responsable de la fonction compliance en qualité d'AMLCO, lui confiant la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de cette matière.

3.4.2.4 Gouvernance

Au niveau du conseil d'administration et du comité d'audit et de risques constitué en son sein

Le conseil d'administration prend l'initiative de promouvoir l'intégrité dans la conduite des affaires. Il approuve la politique d'intégrité et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Il évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la compliance.

Il veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il confirme la charte et le plan d'action de la compliance et évalue au moins une fois par an si les risques de compliance sont suffisamment identifiés et maîtrisés.

Au niveau du comité de direction

Le comité de direction élabore la politique d'intégrité.

Il prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il approuve le plan d'action de la compliance et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution.

3.5. Fonction d'Audit Interne

3.5.1 Missions

L'Audit Interne a pour mission de donner, de manière indépendante, au conseil d'administration et au comité de direction une assurance raisonnable quant à la qualité et à l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques, ainsi que des systèmes et processus de bonne gouvernance de l'établissement. Il assiste les membres de ces organes dans leur mission en la matière. Les évaluations réalisées à ces fins par l'Audit Interne dans le cadre des missions d'assurance portent sur les aspects suivants :

1. le respect des lois, règlement, règles, procédures et contrats ;
2. l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation ;
3. la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
4. l'efficacité et l'efficience des opérations et des programmes ;
5. la protection des actifs.

Tous les processus, activités, fonctions, systèmes, opérations de l'établissement et de ses filiales appartiennent au champ d'investigation de l'Audit Interne, sans réserve, ni exception. Les activités externalisées entrent également dans le champ de l'Audit Interne, étant entendu qu'il appartient à l'établissement de prendre les dispositions nécessaires² afin de permettre à l'Audit Interne d'exercer sa mission.

Le cas échéant, l'Audit Interne participe à des activités de conseil³. Avant de les accepter, le responsable de l'Audit Interne considère dans quelle mesure ces activités de conseil sont susceptibles de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer les processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle de l'organisation. Cette fonction de conseil constitue une fonction accessoire qui ne peut en aucun cas compromettre la mission de base, ni la responsabilité et l'indépendance de jugement de l'Audit Interne. Le comité de direction et le comité d'audit et de risques sont informés de ces activités de conseil, soit par leur inscription au plan d'audit, soit par le biais du rapport d'activités.

L'Audit Interne est également chargé de l'évaluation des cas de fraude interne⁴ dans une optique d'amélioration des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit Interne évalue, notamment par ses missions et dans son rôle de troisième ligne de défense, si les risques encourus par Ethias dans le cadre de ses diverses activités sont perçus et couverts de manière adéquate.

Il est aussi attentif à l'amélioration continue du fonctionnement et de la réputation des entités du groupe, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.

Une convention d'audit énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'Audit Interne au sein de ces entités en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette convention confère notamment à la fonction d'Audit Interne une indépendance vis-à-vis des activités auditées, lui assurant l'impartialité pour l'exécution de sa mission.

L'Audit Interne a un accès illimité aux informations, aux documents et biens matériels ou immatériels. Il peut demander à toute personne les éléments nécessaires qu'il juge indispensables à l'exécution de ses missions.

3.5.2 Charte d'audit

La charte d'Audit Interne d'Ethias, définie comme la loi fondamentale des auditeurs, reconnaît leur rôle, leur fournit le laissez-passer nécessaire pour assurer leurs missions et leur donner une identité. Elle protège également les audités en imposant aux auditeurs des devoirs et des principes déontologiques. La charte d'Audit Interne est revue périodiquement et modifiée, si nécessaire, afin de garantir l'adéquation permanente de la capacité d'intervention de l'Audit Interne avec les missions qui lui sont assignées. La dernière version, intégrant les exigences de la circulaire BNB_2015_21 concernant le contrôle interne et la fonction d'Audit Interne, a été adoptée par le conseil d'administration d'Ethias du 20 octobre 2017.

La charte est portée à la connaissance de tous les collaborateurs d'Ethias via sa publication sur l'intranet.

Le responsable de l'Audit Interne évalue annuellement si la mission, les pouvoirs, et les responsabilités définis dans la charte permettent toujours au service d'Audit Interne d'atteindre ses objectifs. Il communique le résultat de cette évaluation au comité de direction et au conseil d'administration.

3.6. Fonction Actuarielle

Ethias a mis en place une Fonction Actuarielle dans le but d'étendre les missions de la Fonction Actuarielle (visées dans la circulaire coupole) au contrôle des sujets requérant un avis actuariel indépendant. De manière plus concrète, cette fonction est chargée d'émettre des jugements et de conseiller le comité de direction et, en particulier, le CRO sur les aspects actuariels de la gestion des risques.

La Fonction Actuarielle est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée de l'activité opérationnelle sur laquelle elle porte et est ainsi rattaché au CRO. Le département est composé de personnes ayant les connaissances actuarielles et financières et/ ou une expérience pertinente pour mener à bien les missions. Le responsable du département répond aux exigences de la BNB en matière d'expertise et d'honorabilité.

Le responsable de la Fonction Actuarielle informe sans délai le comité de direction quand il détecte une situation qu'il juge inhabituelle. Il s'adresse également directement au président du comité de direction, au président du

² A travers notamment l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations.

³ Citons à titre d'exemple: remise d'un avis, participation temporaire à une équipe projet ou à un groupe de travail, organisation d'une formation.

⁴ Les cas de fraude interne sont analysés et traités en collaboration avec la direction des ressources humaines ainsi que la hiérarchie de la (des) personne(s) impliquée(s) dans la fraude.

conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge, lorsque la situation le requiert.

La Fonction Actuarielle évalue préalablement son degré d'indépendance pour chaque mission dont elle a la charge.

La charte stipule que le responsable de la Fonction Actuarielle et ses collaborateurs directs doivent avoir accès à toute information utile à leur mission.

Les responsabilités-clés de la Fonction Actuarielle sont les suivantes ;

1. coordonner le calcul des provisions techniques⁵;
2. émettre un avis sur la politique globale de souscription et la tarification;
3. émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance;
4. émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes ainsi que le respect de la réglementation en la matière ;
5. émettre un avis sur la qualité des données utilisées pour le calcul des USP (Undertaking Specific Parameters) ;
6. contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques;
7. effectuer des contrôles de seconde ligne dans le cadre de :
 - pilier 1 de Solvency II pour les calculs réalisés par le Risk Management;
 - pilier 2 de Solvency II (capital planning) ;
 - pilier 3 de Solvency II;
8. collaboration aux grands projets en assurant la validation interne

La Fonction Actuarielle émet pour chacune de ses missions un rapport de validation ou un avis indépendant en fonction du caractère de la mission. Les destinataires et la périodicité de ces rapports de validation et avis sont détaillés dans sa charte. Ces rapports contiennent les recommandations éventuellement émises lors des missions et leur suivi.

Par ailleurs, elle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats. Il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

La charte de la Fonction Actuarielle reprend, de manière détaillée, les principes de base, l'organisation, les compétences, l'indépendance, les responsabilités clés, les missions et le reporting de la Fonction Actuarielle.

Cette charte a été revue et approuvée par le conseil d'administration en mai 2021

3.7. Sous-traitance

3.7.1 Éléments essentiels de la politique de sous-traitance

Suite à la mise à jour de circulaire NBB_2016_31 en matière de gouvernance de mai 2020 et à la circulaire NBB_2020_018 du 5 mai 2020 précisant les recommandations de la Banque relatives à la sous-traitance à des fournisseurs de « cloud services » ou s'appuyant sur de tels services, la compliance a adapté la politique de sous-traitance. Cette politique a été validée par le comité de direction le 11 mai 2021 et approuvée par le conseil d'administration le 27 mai 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la gouvernance en matière de sous-traitance, la compliance a rédigé un document « guide pratique en matière de sous-traitance » à destination de tout responsable d'une activité sous-traitée ou à sous-traiter. Ce guide définit clairement les rôles et responsabilités de chaque intervenant dans les phases précontractuelle, contractuelle et post-contractuelle.

Il faut entendre par sous-traitance tout appel à des tiers, prestataires de services, pour l'exercice d'activités, de fonctions ou de processus propres à l'entreprise d'assurance, que ceux-ci soient destinés aux clients ou à l'entreprise elle-même.

La politique de sous-traitance d'Ethias met en place une structure d'encadrement des activités sous-traitées par l'entreprise, en développant différents principes.

Les mêmes règles de base s'appliquent à tout type de sous-traitance, qu'il s'agisse de sous-traitance externe ou de sous-traitance opérée au sein du groupe ou que la sous-traitance porte sur des fonctions ou activités critiques ou importantes ou non. La sous-traitance d'une fonction ou activité critique ou importante est toutefois soumise à des règles d'encadrement additionnelles.

Une fonction ou activité est considérée comme critique ou importante lorsqu'elle est essentielle aux activités de l'entreprise au point que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir ses services aux preneurs d'assurance sans la dite fonction ou activité.

Sur cette base, Ethias considère comme **critiques** ou **importantes** :

- ses **activités « cœur de métier »** à destination des assurés, pour autant que la taille de celles-ci dépasse un seuil de matérialité prédéfini :
 - la tarification et la conception des produits d'assurance ;
 - la souscription de contrats d'assurance ;
 - la gestion des contrats d'assurance et des sinistres.
- les **opérations qui participent directement à leur exécution** :
 - la gestion du portefeuille d'actifs ;

⁵ Ceci inclut les contrôles de seconde ligne pour les calculs de provisions techniques (Solvency II et Begaap) et la validation des modèles de projection.

- la comptabilité ;
- les opérations de développement et de maintenance IT qui participent directement à l'exécution de ces activités et le stockage des données.
- **les fonctions de contrôle indépendantes :**
 - l'audit interne ;
 - la compliance ;
 - la gestion des risques ;
 - la fonction actuarielle.

Sont par contre considérées comme non-critiques les activités « corporate », à destination de l'entreprise elle-même, telles que la RH, le marketing, la communication interne et externe, la gestion des immeubles sociaux, le légal, les formations ou le recouvrement de primes impayées.

Chaque responsable interne réalise une évaluation des activités et fonctions qu'il sous-traite. La fréquence de cette évaluation est annuelle pour la sous-traitance d'activités ou fonctions critiques ou importantes. L'évaluation est réalisée sur base d'un canevas général reprenant les éléments suivants :

- Mise à jour de l'analyse de risques portant sur la fonction/activité sous-traitée et définition d'éventuelles mesures de mitigation à mettre en œuvre ;
- Mise à jour de la due diligence du sous-traitant qui prend en compte la santé financière du sous-traitant, sa réputation (fondée entre autres sur sa clientèle ainsi que sur une recherche d'informations), ses capacités techniques et de gestion (innovation, nouveaux services, ...) ;
- Synthèse du suivi de la sous-traitance et du respect des indicateurs de performances et de contrôle tels qu'ils sont définis dans la convention et SLA's.

En 2022, Ethias n'a sous-traité aucune nouvelle activité critique.

4. Profil de risque

4.1. Risque de souscription

Le risque de souscription en non-vie découle de la volatilité liée aux engagements d'assurance non-vie. Il inclut :

- le risque de tarification et de provisionnement
- le risque de catastrophe.

Le risque de souscription en santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, aussi bien lorsqu'il s'exerce sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie que celle de l'assurance non vie.

Le risque de souscription en vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Vie. Il inclut :

- le risque de mortalité
- le risque de longévité
- le risque d'invalidité-incapacité
- le risque de dépenses
- le risque de révision.
- le risque de cessation
- le risque de catastrophe

4.1.1 Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est évaluée via le best estimate des provisions techniques, par ligne d'activité, repris dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Non-vie (hors santé)	1.802.351	1.978.409
Santé (similaire à la non-vie)	361.785	325.705
Santé (similaire à la vie)	1.257.000	1.664.242
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	8.162.532	10.252.578
Assurance indexée et en unités de compte	1.633.584	1.799.049

4.1.2 Concentration du risque de souscription

Les activités d'assurance et de réassurance sont principalement concentrées sur le territoire belge.

Les activités se répartissent sur les deux segments principaux d'assurés : d'une part, les Collectivités et Entreprises et, d'autre part, les Particuliers. Le positionnement d'Ethias envers les Collectivités et Entreprises explique la forte concentration de la souscription sur ce segment.

Nous relevons une concentration du risque de souscription pour les activités d'assurance d'indemnisation des travailleurs : il s'agit d'une part du portefeuille Accidents du travail Loi 71 et d'autre part du portefeuille Accidents du travail Loi 67.

4.1.3 Sensibilité au risque de souscription

Le tableau ci-dessous reprend les risques auxquels Ethias est exposée. Ils ont été estimés par différence entre des Best Estimates stressés et des Best Estimates de base (via

modifications de certaines hypothèses). Les variations des paramètres sont proches des chocs de SCR définis en Solvabilité II.

Sensibilité du BE vie

En milliers d'euros, uniquement Ethias SA	2022	2021
Risque de mortalité		
Augmentation de la mortalité de 15%	-16.872	-33.505
Risque de longévité		
Augmentation de l'espérance de vie de 20%	27.453	53.223
Risque de dépenses		
Augmentation des frais généraux de 10%	33.328	42.992
Doublement de l'inflation au lieu du vecteur d'inflation du cas de base	102.551	109.188

Sensibilité du BE de rentes

En milliers d'euros	2022	2021
Risque de longévité		
Diminution de 10% des qx	37.568	46.493
Risque de rachat		
Diminution de 50% de la fréquence de prise de 1/3 en capital	2.976	3.683
Risque de transition		
Absence de guérison partielle	45.281	56.038

4.1.4 Atténuation du risque de souscription

4.1.4.1 Création d'un nouveau produit ou modification de produit existant

Avant le lancement d'un nouveau produit, celui-ci est étudié sous tous ses aspects : marketing, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, compliance....

L'analyse est soumise à l'« Insurance and Reinsurance Committee » (IRC) ainsi qu'aux organes de décision pour approbation (Comité de Direction).

4.1.4.2 Limites de souscription

Des guides de souscription fixent les limites à respecter en matière de souscription (limites de nature sectorielle, limites contractuelles de capitaux assurés, limites contractuelles d'indemnisation...) dans le respect de notre risk appetite.

4.1.4.3 Tarification

Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis de la fonction actuarielle.

4.1.4.4 Réassurance

Le service Reinsurance détermine les besoins de la société en réassurance. Les traités sont revus chaque année en fonction des besoins de couverture déterminés par le Risk Management et des demandes de la production. L'Insurance Reinsurance Committee supervise le programme de réassurance.

La réassurance est conclue sur base de traités qui concernent un portefeuille dans sa globalité ou sur base de conventions facultatives relatives à des risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Gestion non-vie

Les différents portefeuilles (autos, accidents, responsabilité civile, incendie, tous risques, tous risques chantiers et décennales) sont réassurés par des traités en excédent de sinistre. La réassurance intervient lorsqu'un sinistre ou un évènement dépasse un montant déterminé en fonction de l'aversion au risque.

Les capacités achetées sont fonction des limites de souscription et/ou des SMP (Sinistre Maximum Possible) dans les traités en excédent de sinistre par risque. Elles sont fonction de scénarii catastrophe très prudents pour les traités en excédent de sinistre par évènement.

Gestion vie

Les risques décès et invalidité sont réassurés sur base d'un traité en excédent de sinistre.

Gestion non-vie et vie

En cas d'accident touchant au moins deux personnes assurées en accidents du travail, en accidents droit commun, en décès ou en invalidité, un traité en excédent de sinistre par évènement intervient globalement au-dessus des traités présentés ci-dessus.

Le terrorisme est couvert au travers du pool national TRIP. Notre rétention après intervention de TRIP est également réassurée.

4.2. Risque de marché

4.2.1 Exposition au risque de marché

Les tableaux suivants reprennent l'exposition au risque de marché par module de risque de la formule standard et par type d'actifs. Les expositions sont données en valeur de marché (y compris intérêts courus non échus).

Notons que les expositions au risque d'intérêt ne sont pas additives car elles incluent des actifs et des passifs. Le total indiqué additionne uniquement les actifs.

En milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Intérêt	12.728.298	16.214.774
Action	1.265.130	1.503.589
Immobilier	719.981	634.250
Spreads	12.146.847	15.721.991
Devises	116.935	120.050
Concentration	14.044.182	17.859.830

Les expositions en obligations gouvernementales et assimilées sont en théorie soumises aux SCR spread et concentration, mais seules certaines expositions spécifiques ont, selon la formule standard, une charge non nulle (ceci inclut les émetteurs hors zone euro).

Par rapport à fin 2021, les expositions au SCR marché ont globalement diminué.

- Les expositions au SCR intérêt ont diminué principalement en raison de la diminution du volume d'obligations gouvernementales et assimilées, suite à la hausse des taux d'intérêt, partiellement compensées par des achats d'obligations corporates et par l'émission de nouveaux prêts.
- Les expositions dans le champ du SCR actions ont diminué principalement suite à la mauvaise performance des marchés actions en 2022 (l'indice EuroStoxx50 terminant environ à 3794 points au 31/12/2022, contre environ 4300 points un an plus tôt).
- Les expositions soumises au SCR immobilier augmentent suite à différents investissements
- Les expositions soumises au SCR spread ont globalement diminué en 2022 suite à la hausse des taux.

Celles ayant une charge non nulle ont diminué de 11% : elles sont de 4.830.926 milliers d'euros en 2022 alors qu'en 2021 elles étaient de 5.447.723 milliers d'euros.

- L'exposition au SCR devise a quant à elle diminué suite à la baisse de l'exposition aux devises étrangères des fonds
- Le calcul du SCR concentration est désormais réalisé en tenant compte au mieux de la transparence des fonds. Ceci conduit à un SCR nul au 31/12/2022.

L'ensemble des expositions aux différents risques de marché présentées ici intègrent également les actifs d'Ethias Pension Fund associés aux engagements de pension de l'entreprise.

4.2.2 Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant reprend les composantes du SCR intérêt au 31/12/2022 et au 31/12/2021. Au 31/12/2022, les dérivés sont des spreadlocks (dont la sensibilité au taux, et donc le SCR intérêt, sont nuls) et des forward sell. Les forward sell sont utilisés comme couvertures d'obligations gouvernementales pour le risque de taux et de spread. Contrairement au 31-12-2021, il est important de mentionner qu'au 31-12-2022, le scénario de hausse des taux a été retenu expliquant des évolutions opposées au niveau des actifs et des passifs entre les deux dates. Pour sa part, la différence d'ampleur s'explique par l'évolution des taux entre le 31-12-2021 et le 31-12-2022. En effet, au 31-12-2021, la courbe des taux était relativement basse et moins choquée (suite à l'application d'un plancher réglementaire).

En milliers d'euros	Effet des couvertures de taux sur le SCR intérêt	
	31/12/2022	31/12/2021
Actifs fixed income	1.163.595	-193.270
Forward starting swaps (couverture risque de taux)	0	-
Impact net des spreadlocks	0	0,00000001
Swaps d'inflation	0	1943,185456
Forward sell	-116.170	
Passifs	-1.004.072	199.299
SCR intérêt	43.354	7.972

Le tableau suivant reprend l'évolution du gap de durée actifs-passifs

	31-12-21			31-12-22		
	Assets Duration	Liab. Duration	Duration gap	Assets Duration	Liab. Duration	Duration gap
Life	8.37	9.80	0.22	6.99	7.46	0.61
Non-Life	7.38	8.96	0.56	6.11	6.54	1.05
Total with IAS 19 and Sub-loans			0.21			0.60

La sensibilité des fonds propres à une variation des taux d'intérêt est toujours dans les bornes du risk appetite et reste exposée défavorablement à une hausse des taux d'intérêt

- La hausse importante des taux ainsi que les mouvements non parallèles de courbe ont eu un impact différent sur la durée des actifs et des passifs, menant à une augmentation du gap de durée.
- Tant pour la vie que la non vie, l'inversion de la courbe des taux mène à un effet moins bénéfique de la conver-

gence vers l'UFR pour la durée des passifs. Dès lors, on observe un gap de durée encore plus positif et donc d'autant plus exposé négativement à une hausse parallèle des taux.

- Afin de réduire cette sensibilité à la hausse, des programmes de dérivés ont été et continuent d'être mis en œuvre.
- L'écart de durée incluant les engagements liés à IAS 19 et les emprunts subordonnés reste inférieur à 1 an.

4.2.3 Expositions au risque de spread

La plus grande exposition au risque de spread porte sur les obligations gouvernementales. Ethias est également exposé, mais dans une moindre mesure, au risque d'écartement des spreads sur la valorisation de ses obligations d'entreprises.

Les tableaux suivants présentent l'évolution du rating de référence moyen ventilé par type d'obligations.

Conformément au référentiel Solvabilité 2, le rating de référence pris en compte pour chaque exposition est la deuxième meilleure notation disponible auprès de Moody's, Fitch et Standard & Poor's à la date de clôture. La distinction par classes d'actifs correspond à la classification retenue par le management de l'entreprise et peut différer légèrement par rapport aux catégories d'actifs telles que présentées au sein du bilan économique.

En milliers d'euros au 31 décembre 2022	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	732.107	3.817.832	951.086	1.686.596	-	-	41.522	7.229.143
Obligations d'entreprise	44.710	220.195	1.113.480	1.886.526	165.835	51.661	578.494	4.060.900
Obligations covered	78.984	19.483	30.889	-	-	-	14	129.370
Obligations structurées	-	19.559	65.757	16.638	-	-	-	101.953
Prêts	-	13.403	-	58.271	-	-	431.352	503.026
TOTAL	855.801	4.090.472	2.161.212	3.648.031	165.835	51.661	1.182.204	12.155.215

En milliers d'euros au 31 décembre 2021	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	879.200	5.272.715	1.620.076	2.457.175	-	-	45.102	10.274.268
Obligations d'entreprise	33.182	315.453	1.202.518	2.380.581	134.704	70.675	600.019	4.737.132
Obligations covered	106.300	26.313	34.980	-	-	-	-	167.593
Obligations structurées	-	20.883	96.149	-	-	-	37.119	154.151
Prêts	-	14.085	10.000	-	-	-	364.763	388.848
TOTAL	1.018.683	5.649.449	2.963.722	4.837.756	134.704	70.675	1.047.003	15.721.991

Le total des actifs soumis au risque de crédit a significativement diminué en 2022. Les valeurs de marchés des obligations ont diminué en raison de la hausse très importante des taux en 2022.

La diminution des obligations gouvernementales en AA est due principalement à un effet marché.

La poche NR augmente suite principalement aux investissements en alternatifs (via des prêts ou des fonds de prêts).

Exposition au risque souverain par pays

Ethias analyse le détail de l'exposition au risque souverain en y incluant toutes les dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements, sans limitation à leur secteur d'activité. Le tableau suivant présente l'exposition de l'entreprise au risque souverain en valeur de marché, par zone géographique.

La majorité de l'exposition en dettes souveraines se situe principalement dans la zone euro. L'exposition au risque de spread sur la Belgique reste la plus importante. Les autres expositions sont réparties par pays en respectant une diversification importante en conformité avec les limites établies par l'entreprise. Par ailleurs, un programme de couverture est en place afin de limiter l'impact de l'écartement des spreads de crédit souverains sur la marge de solvabilité d'Ethias.

Pays	Valeur de marché au 31 décembre 2022	Valeur de marché au 31 décembre 2021
Belgique	2.179.682	3.232.994
France	1.001.833	1.376.765
Espagne	603.089	877.271
Supranational	589.544	828.855
Portugal	584.612	811.412
Allemagne	566.967	680.866
Italie	530.657	779.858
Irlande	369.342	556.737
Autriche	163.889	181.998
United States	108.865	161.030
Slovaquie	92.507	157.907
Pologne	89.124	106.622
Slovénie	69.824	92.023
Lettonie	67.680	117.401
Finlande	66.035	97.151
Australie	49.452	76.525
Lituanie	36.359	52.864
Luxembourg	21.026	31.923
Mexique	14.397	31.391
Pays-Bas	13.419	13.820
Norvège	4.971	-
Danemark	3.043	3.412
Canada	2.826	4.536
Tchèque	0	28.426
TOTAL	7.229.143	10.301.786

4.2.4 Concentration du risque de marché

Ethias gère son risque de concentration à travers la diversification de son portefeuille par émetteur et par secteur. De plus, le système de limites financières regroupe les actifs par classe d'actifs distincte, et définit une stratégie d'allocation d'actifs permettant une saine diversification au niveau émetteur et sectoriel.

Au niveau de la diversification par émetteur, le fait que les expositions aux obligations gouvernementales et assimilées n'ont pas de charge de concentration implique que les besoins en capitaux pour le risque de concentration selon la formule standard sont très faibles.

4.2.5 Sensibilité au risque de marché

Le tableau suivant présente les impacts de chaque scénario sur le ratio de solvabilité¹ :

Stress Test	Impact sur le ratio
Spread Corporates +0,50%	2,6%
Actions -30%	-8,1%
Immobilier -15%	-3,8%
Spread Govies +0,50%	-20,8%
Taux d'intérêt +0,50%	-3,6%

Le stress sur les Govies a un impact élevé en raison de notre forte exposition aux obligations gouvernementales. Cette sensibilité a cependant été réduite depuis 2021 suite à la complétion du programme de spread locks et en 2022 par l'achat de forward sell.

La hausse des spreads corporates provoque une dévaluation des obligations corporates, mais l'ajustement de volatilité qui s'ajoute à la courbe des taux du passif est revu à la hausse, ce qui diminue la valeur des provisions techniques ; l'impact net est donc une augmentation des fonds propres.

4.2.6 Méthodes d'atténuation du risque de marché

4.2.6.1 Investissements conformément au principe de la personne prudente

L'Asset Management gère de manière professionnelle tant les primes générées par l'activité d'assurance que tout revenu de placement cumulé. A cette fin, les gestionnaires d'actifs d'Ethias gèrent et surveillent les portefeuilles de titres et investissent dans un cadre respectant le principe de la personne prudente. En effet, l'entreprise investit uniquement dans des instruments qu'elle comprend et qui sont gérés et suivis de manière adéquate. Tant les membres des différents comités de gouvernance que les gestionnaires de portefeuille doivent agir avec le soin, la compétence, la prudence et la diligence requise par l'importance des opérations concernées.

4.2.6.2 Limites financières

Un système de limites financières assure une saine diversification du portefeuille par classe d'actifs (asset allocation), par émetteurs, par secteurs, par devises et par pays. Le système de limites prévoit également des limites en ratings minimum selon les classes d'actifs.

4.2.6.3 Limites en sensibilités aux taux d'intérêts

Des limites de sensibilité aux taux d'intérêt sont appliquées aux segments ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

4.2.6.4 Couverture du risque de taux d'intérêt

Plusieurs programmes de gestion de l'écart de durée actifs-passifs ont été implémentés ces dernières années : allongement de la durée des actifs via l'achat d'obligations gouvernementales à très long terme, engagements d'acquisition forward également sur des obligations gouvernementales afin de fixer les taux des réinvestissements au cours des prochaines années, usage de swaptions à différents horizons, acquisition de forward starting swaps avec un effet identique à l'achat d'obligations forward mais sans identification d'un risque de crédit durant la période forward. Le but étant de réduire la sensibilité des segments ALM et par conséquent également la sensibilité des fonds propres à un mouvement des taux d'intérêt.

La sensibilité aux taux d'intérêts est régulièrement monitorée, et couverte par des investissements longs en fixed income (matching actifs vs passifs) ainsi que par des programmes de swaps de taux d'intérêt lorsque cela s'avère nécessaire. Le gap de durée est maîtrisé entre -1 et 1 en 2022.

4.2.6.5 Couverture du risque de spread

Le risque de spread est également évalué en permanence : le risque souverain est partiellement couvert par des programmes successifs de ventes forward d'obligations étatiques, tandis que le risque corporate n'est pas couvert financièrement, il est diversifié.

4.2.6.6 Couverture du risque d'inflation

Enfin, le risque d'inflation est également partiellement couvert via des investissements dans des dérivés et dans des actifs indexés à l'inflation (inflation-linked bonds).

¹ Ces impacts ont été estimés sur le ratio de solvabilité au 31/12/2020.

4.3. Risque de crédit

4.3.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit (c'est-à-dire de défaut des contreparties) reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise d'assurance. La définition couvre les contrats d'atténuation des risques, tels que les accords de réassurance, les titrisations, les instruments dérivés, et les paiements à recevoir des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du "risque de spread" selon la formule standard.

Les expositions au 31/12/2022 et au 31/12/2021 au risque de défaut des contreparties sont présentées dans le tableau suivant. Les expositions sont constituées par la trésorerie, les prêts hypothécaires, les dérivés, les créances et les dépôts reçus des réassureurs.

En milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Exposition au défaut des contreparties	1.628.783	1.298.739

4.3.2 Méthodes d'atténuation du risque de crédit

Outre la sélection des contreparties, la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit est atténué par l'obtention de sûretés ou de garanties. La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur.

Concernant la réassurance, les traités sont réassurés auprès d'un large panel de réassureurs notés au moins A-, lesquels prennent une participation limitée généralement à 25 %.

Le risque de crédit des réassureurs est suivi en permanence par les courtiers de réassurance avec qui nous travaillons, lesquels nous informent en cas de dégradation de la notation d'un réassureur. Nous avons également accès à un site reprenant par réassureur, les principales informations financières et sommes abonnés à un site communiquant quotidiennement les nouvelles dans le monde de la réassurance.

Les provisions pour sinistres sont également couvertes par des dépôts en espèces ou par des comptes titres bloqués.

4.4. Risque de liquidité

4.4.1 Exposition au risque de liquidité

On distingue deux notions de risque de liquidité.

D'une part, le risque de liquidité de marché : il s'agit du risque de ne pas pouvoir facilement vendre une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante de celui-ci ou de perturbations sur les marchés.

Le risque de liquidité de marché est évalué en mesurant les niveaux d'expositions aux actifs liquides et illiquides et en testant périodiquement le caractère liquide d'un échantillon d'actifs. Par ailleurs, des indicateurs de la liquidité des marchés financiers sont également suivis et des mécanismes d'alerte sont définis.

Au 31 décembre 2022, les actifs liquides de nos portefeuilles d'investissements couvraient plus de 91% des engagements techniques d'Ethias.

D'autre part, le risque de liquidité de financement : il s'agit du risque de ne pas être en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière, et de ne pas pouvoir se procurer du financement à des conditions normales. Le risque de liquidité de financement est évalué en projetant les flux de trésorerie attendus sur une période égale à la durée des engagements ou, le cas échéant, à minima égale à celle de l'horizon de planification.

Le tableau ci-dessous détaille les flux de trésorerie contractuels attendus par Ethias SA par catégories d'actifs et de passifs financiers, regroupés par classe d'échéance. Cette projection repose sur plusieurs hypothèses décrites ci-dessous.

Les portefeuilles sont projetés en run off et par catégories d'actifs de façon à reproduire de manière plus réaliste les flux de liquidité réellement attendus. Les actifs à terme échu tels que les obligations et prêts ont leurs flux de trésorerie calculés suivant leurs maturités et taux de coupons. Le cash ainsi que la branche 23 sont considérés comme des flux en dessous de une année.

De plus, pour la majorité des actifs des classes suivantes : actions – participations – immeubles de placement, des flux de trésorerie ont été projetés prenant l'hypothèse que ces classes d'actifs suivraient un profil d'extinction semblable à celui des contrats d'assurances et d'investissement. De ce fait, on applique à ces actifs un profil décroissant semblable au profil des passifs auxquels ils sont adossés. Par conventions internes, ces actifs ne sont liquides qu'à partir de la seconde année de projection. De plus, un taux de revenus récurrents est incorporé sur les classes d'actifs non modélisées dans leur profil d'extinction sur un horizon d'investissement égal à la moyenne des différentes classes d'échéances.

En ce qui concerne les passifs, seules les primes futures contractuelles sont prises en compte, y compris pour les activités en non vie, et les flux de trésorerie attendus sur les contrats d'assurance sont basés sur les hypothèses de rachat définies par l'entreprise. Les contrats d'assurance en unité de compte sont supposés à échéance dans l'année.

En milliers d'euros	31 décembre 2022						
	Valeur comptable	Flux de trésorerie espérés (non actualisés)					
		Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans inclus	De 6 à 10 ans inclus	De 11 à 20 ans inclus	Plus de 20 ans
Actifs							
Obligations et titres similaires	11.241.148	15.121.123	1.794.448	3.865.838	3.626.225	3.423.563	2.411.050
Participations, actions, fonds d'investissement et immobilier de placement	1.848.789	2.943.786	9.897	827.000	627.964	870.199	608.726
Prêts et dépôts	1.311.895	1.541.471	110.568	470.903	284.429	605.796	69.774
Trésorerie et équivalents de trésorerie	601.476	673.168	673.168	-	-	-	-
Placements afférents aux contrats en unités de compte	1.609.303	1.715.263	1.715.263	-	-	-	-
Instruments dérivés	372.595	372.317	123.573	248.744	-	-	-
Total des actifs	16.985.205	22.367.128	4.426.917	5.412.485	4.538.618	4.899.557	3.089.551
Passifs							
(a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	12.916.391	14.923.900	1.847.338	3.794.031	2.875.372	3.612.798	2.794.361
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	1.609.303	1.633.584	1.633.584	-	-	-	-
Dettes subordonnées	498.775	600.960	120.567	464.153	1.310	2.881	12.049
Autres dettes de financement	545.367	545.285	545.285	-	-	-	-
Instruments dérivés	238.821	238.543	21.960	216.583	-	-	-
Total des passifs	15.808.658	17.942.272	4.168.733	4.474.767	2.876.682	3.615.680	2.806.410

(a) Ne comprend pas la nouvelle production (uniquement les primes contractuelles futures)

4.4.2 Sensibilité au risque de liquidité

Des analyses de sensibilité au risque de liquidité de financement sont établies sur une base trimestrielle afin de mesurer les impacts des rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, l'impact de variations de l'encaissement, ou encore l'impact de prises de décisions stratégiques modifiant la structure du bilan de l'entreprise.

4.4.3 Méthodes d'atténuation du risque de liquidité

L'atténuation du risque de **liquidité de marché** est assurée

- d'une part en vérifiant qu'une part suffisante des portefeuilles est investie dans des instruments liquides, c'est-à-dire pouvant être réalisés sur les marchés, de manière rapide, sans subir de grosses dépréciations de valeur
- et d'autre part en limitant les investissements dans des actifs moins liquides (par exemple, immobiliers, produits structurés...) sans autorisation préalable.

Un système de limites en actifs liquides a été défini pour chaque segment ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

L'atténuation du risque de **liquidité de financement** est assurée :

- via un suivi régulier de ce risque en anticipant les éventuels gaps de liquidité entre le passif et l'actif sur un horizon de temps défini, en monitorant de manière régulière le risque de rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, en définissant a priori un niveau de liquidité suffisant lors de la conception de nouveaux produits...
- via une action rapide en cas de détection d'un écart de liquidité, telle que : transformer des actifs en cash, contraction d'un emprunt ou d'un repo, ...

Un système de limites en liquidité de financement et en repos a été défini de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

4.4.4 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux normes Solvabilité II, est de 536 millions d'euros, répartis en 361 millions d'euros en Non vie et 175 millions d'euros en Vie.

4.5. Risque opérationnel

4.5.1 Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux processus, aux acteurs aussi bien internes qu'externes et aux systèmes internes à l'organisation, ou résultant d'évènements externes ».

Les événements externes visent notamment des catastrophes naturelles (incendie, inondations, ...), des changements législatifs, des manifestations de grévistes empêchant l'accès au lieu de travail, etc....

Par définition, le risque opérationnel peut être potentiellement présent dans toute activité et peut couvrir un large champ d'application : il touche tous les niveaux et tous les processus de l'organisation.

Les risques opérationnels font l'objet d'une évaluation semi-quantitative reposant sur une matrice d'appétence au risque opérationnel dimensionnée selon les axes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiels. Cette matrice est asymétrique et comporte plusieurs zones de criticité de risque en fonction de la combinaison probabilité x impact traduisant le niveau de gravité du risque et le niveau d'urgence de traitement du risque.

Le modèle d'évaluation des risques opérationnels permet de pondérer les critères d'évaluation du risque sur base de critères qui peuvent être non seulement financiers, mais aussi de réputation, de perte de clientèle, de niveau d'indisponibilité du système, de conformité à la réglementation...

La formule standard est utilisée pour évaluer les besoins en capitaux résultant de l'exposition aux risques opérationnels.

4.5.1.1 Risques de sécurité de l'information et de cyberattaque

Le niveau de menace de cyberattaque est en croissance perpétuelle. Le secteur des assurances n'échappe pas aux tentatives de cyberattaque et autres risques émergents. Comme toutes les sociétés, Ethias est potentiellement ciblée par des tentatives de pénétration de ses systèmes aux fins de vol d'informations, de détournement de données à caractère personnel, de divulgation d'informations confidentielles, de mise à mal de la continuité des activités via l'indisponibilité des systèmes informatiques, d'usurpation d'identité, de demande malveillantes d'argent,...

Désireuse de se positionner comme un acteur de premier plan dans le domaine du Digital, Ethias a pris en considération les risques liés à la cybercriminalité croissante, dans les différentes mesures mises en œuvre en matière de protection du système d'information d'Ethias.

Pour faire face à la cybercriminalité, Ethias, conformément à sa politique de sécurité, réévalue sa posture de sécurité chaque année. Pour ce faire, une analyse exhaustive de la

conformité d'Ethias avec l'ensemble des exigences (contenu des normes internationales ISO 27002 et NIST ainsi que les circulaires de la Banque Nationale de Belgique) de sécurité est réalisée. Outre la conformité réglementaire, cette analyse permet de réaliser une véritable évaluation des risques liés à la sécurité de l'information. Sur base d'une 50aine de menaces définies en conformité avec le marché, nous avons vérifié que les mesures pour les contrer sont pertinentes et adéquates et avons rédigé un plan spécifique de traitement afin d'améliorer notre posture de sécurité

En terme de Recovery, Ethias est constamment en recherche de solutions de plus en plus performantes pour réduire les temps de Recovery en cas d'aboutissement d'une cyberattaque. Des tests de cyber résilience sont effectués régulièrement ce qui permet aussi d'améliorer le comportement des personnes qui seront en première ligne en cas d'attaque. Le dernier réalisé fin 2022 a permis de mettre en évidence les points d'amélioration qui sont suivis par un plan de traitement.

Ethias est conscient que toutes ces couches de protection peuvent fonctionner correctement, si avant tout, une bonne sensibilisation à la sécurité de l'information est opérée régulièrement dans l'entreprise. Dans son programme de sensibilisation à la sécurité de l'information, Ethias utilise un outil de formation contenant des modules prédéfinis et pour lesquels tout employé doit participer à une évaluation. Pour deux années consécutives (2021 et 2022), le bonus collectif était lié à la participation obligatoire aux formations et la réussite à plus de 80% des quizz. Parallèlement Ethias réalise des sensibilisations régulières sur des thèmes spécifiques sur son intranet ou en présentiel. Nous possédons également un processus simple de déclaration des mails suspects ce qui permet une réaction très rapide de notre part tant technique qu'en matière de marche à suivre pour l'employé. Des tests sur la capacité de l'employé à reconnaître et à déclarer un mail de phishing via ce nouveau processus simplifié ont été réalisés en 2022 et seront réitérés en 2023. Les résultats de 2022 sont très satisfaisants et permettent de mettre en évidence les efforts de sensibilisation encore nécessaire.

Une autre mesure qu'Ethias a prise pour se prémunir du risque de cybercriminalité, est la souscription auprès d'un assureur d'un contrat d'assurance spécifique couvrant sa responsabilité potentielle en la matière et lui garantissant les ressources financières de nature à résorber au plus vite les dommages qu'elle pourrait éventuellement encourir.

De manière plus générale, Ethias a mis en place un ensemble de mesures de sécurité techniques et organisationnelles, afin d'assurer la protection des données, des bases de données, des flux de données, des réseaux, des systèmes et des applications utilisés pour ses propres besoins ou ceux de ses clients.

Grâce aux investissements depuis plusieurs années dans la gestion des vulnérabilités, la gestion de l'obsolescence des logiciels et du parc informatique, l'installation de pare-feux, la segmentation des réseaux, la protection des points de terminaison et le contrôle d'accès dont un IAM pour les clients et un pour les employés fait partie, Ethias possède un niveau de protection adéquat.

Afin de définir les objectifs que doivent remplir les mesures de sécurité, des analyses de risques sont menées à plusieurs échelles : au niveau des projets, des changements d'organisation, des sous-ensembles ou de l'intégralité du système d'information.

4.5.1.2 Risques de perte ou d'altération de données à caractère personnel

Du fait de l'entrée en vigueur du Règlement général de protection des données (RGPD), Ethias a mené un plan d'action d'envergure afin de se conformer pleinement aux normes ainsi mises en place et continue à évaluer constamment son degré de conformité.

Les mesures techniques exposées dans le chapitre précédent sont applicables également aux données à caractère personnel.

4.5.1.3 Risque de continuité

Dans le cadre du développement de son plan de continuité des activités opérationnelles, Ethias mène à intervalles réguliers, des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation de plusieurs scénarios de risques de nature catastrophique (perte des bâtiments, cyberattaque, attaque terroriste,...).

Entre autres, des tests « black-out » sont organisés périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique. Ces tests sont d'autant plus importants dans le contexte énergétique de 2022 et des craintes futures de pénurie par rapport aux choix qui seront faits par l'Europe et l'Etat Belge sur la stratégie du nucléaire. Dans son plan de continuité, Ethias tient compte des études spécifiques faites en la matière et s'en inspire pour identifier ses scénarios de test (par exemple : plan de délestage, black-out local, régional ou national).

Parallèlement des tests réguliers de notre plan de gestion de crise sont réalisés annuellement permettant d'évaluer notre niveau de maturité et le besoin d'amélioration. Cela sert aussi d'exercice de sensibilisation pour les nouveaux et un rafraîchissement pour les plus anciens.

4.5.1.4 Risques de dysfonctionnement IT

Ethias SA évalue régulièrement :

- le choix des sous-traitants
- la qualité des services IT fournis
- la capacité du sous-traitant informatique de fournir un service adapté à l'évolution technologique d'Ethias SA

4.5.1.5 Risque de terrorisme

La mise en place d'une cellule transversale de gestion de crise en lien avec les acteurs du secteur financier contribue à gérer le risque de terrorisme. Des mesures réflexes et réactives sont définies et activables à tout moment à savoir renforcement du gardiennage et des mesures de sécurité d'accès aux locaux d'Ethias SA.

4.5.2 Concentration du risque opérationnel

4.5.2.1 Risques liés aux projets de transformation de l'entreprise

Les projets de transformation de l'entreprise (évolution technologique et organisationnelle de l'entreprise) concentrent à eux seuls un nombre important de risques opérationnels qui apparaissent dans les analyses de risques opérationnels de sécurité, continuité et risques sur projets. Ces analyses de risques permettent de définir les mesures de remédiation nécessaires.

4.5.2.2 Risque de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance d'activités requiert une revue complète et formelle des risques y associés. L'entreprise doit pouvoir évaluer avec précision la qualité des services apportés par le prestataire au regard des besoins initiaux et de leur évolution. Le prestataire doit dès lors donner à l'entreprise les indicateurs qui lui permettent de piloter et contrôler l'activité sous-traitée. Lorsque la nature de la fonction sous-traitée s'y prête, des indicateurs de performance et des objectifs de niveau de service mesurables et réalistes sont intégrés dans la convention de sous-traitance.

Ethias SA procède à une évaluation régulière des risques opérationnels liés à la sous-traitance informatique. Par ailleurs, Ethias fait évoluer son modèle de sous-traitance en prenant en compte les risques liés aux évolutions du marché de la sous-traitance (cloud computing, ...).

Le risque de concentration de la sous-traitance informatique auprès de NRB a été pris en compte dans l'analyse du choix de différents partenaires informatiques liés à l'évolution technologique future d'Ethias.

4.5.3 Méthodes d'atténuation du risque opérationnel

Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques opérationnels identifiés. Elles font l'objet de plans d'action formalisés et suivis de manière régulière. Un reporting est remonté vers les instances dirigeantes de l'entreprise.

4.6. Autres risques importants

Le risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une information (publicité ou autre) négative, vraie ou non, provoque une perte de confiance en l'intégrité de l'entreprise.

Afin de se prémunir d'un risque de réputation, Ethias prend différentes mesures de manière à garantir l'intégrité de son image.

Elle a donc développé une culture de communication utilisant deux axes complémentaires et coordonnés.

C'est ainsi que le risque de réputation est traité tout d'abord au travers d'une culture de communication externe visant à informer de manière professionnelle et transparente le public, les investisseurs et les actionnaires sur le positionnement stratégique et financier, les développements opérationnels et l'évolution commerciale de l'entreprise.

Ethias attache également une importance toute particulière à une bonne communication interne dans l'entreprise car celle-ci contribue à la confiance du personnel en l'intégrité de l'entreprise. Il existe donc dans l'entreprise un souci constant de veiller à une information rapide, continue et pertinente du personnel.

La Politique d'investissement durable et responsable d'Ethias préserve de la prise de participations dans des activités dont la réputation pourrait s'avérer douteuse.

Plusieurs départements internes ont établi des chartes de fonctionnement (Privacy, Risk Management, Fonction actuarielle, Compliance, ...) de manière à conscientiser leur personnel quant au comportement éthique qu'il convient d'adopter dans l'exercice de leurs activités.

Ethias réalise régulièrement des sondages d'opinion afin de recueillir l'avis de ses assurés sur la qualité de ses services. Les résultats de ces sondages réalisés par des bureaux d'étude indépendants démontrent régulièrement la qualité de la marque Ethias.

Les risques climatiques

Ethias est bien évidemment attentive à la problématique des risques climatiques (réchauffement, pollution, ...) de nature à affecter soit la rentabilité de ses produits soit la continuité même de ses activités.

C'est ainsi que dans le cadre de son processus ORSA (Own risk self assessment) Ethias évalue chaque année les impacts potentiels d'une catastrophe naturelle. Les stress tests menés à cette occasion permettent ainsi de challenger la politique de réassurance de la compagnie.

Dans son exercice ORSA, Ethias accorde une attention particulière pour les inondations, les tremblements de terre et la sécheresse. Ensuite, les risques liés aux émissions des gaz à effet de serre sont étudiés dans un nouveau scénario de changement climatique. L'objectif global étant de procéder à l'identification des expositions matérielles aux risques physiques et de transition et d'évaluer ces risques tant à court terme qu'à long terme. Une première approche est proposée sur base des tendances de marché et des premières consultations réalisées par les autorités de contrôle européennes avant la publication de directives en la matière.

Une grande majorité de nos contrats Non-Vie ont une échéance d'un an. Cela nous permet d'adapter assez rapidement la tarification des assurances en fonction de l'évolution des risques climatiques. Nos traités de réassurance prennent en compte l'évolution des risques climatiques ainsi que des risques de concentration. À partir des discussions avec nos réassureurs, nous recueillons des informations sur l'évolution des risques climatiques. Ceci est bien sûr incorporé dans la tarification des traités de réassurance, ce qui donne des informations de marché sur l'évolution des risques.

Par ailleurs, la Politique d'investissement durable et responsable exclut les investissements dans des activités industrielles néfastes pour l'environnement.

Enfin, dans le cadre du développement de son plan de continuité, Ethias mène à intervalles réguliers, des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation d'un risque de nature catastrophique. Dans le même ordre d'idées des tests de black-out sont organisés périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique.

4.7. Autres informations importantes concernant le profil de risque

Tests de résistance

Dans le cadre de l'exercice de planification, l'entreprise procède régulièrement à l'évaluation de sa solvabilité (i.e. l'adéquation du niveau de ses fonds propres internes pour faire face à son profil de risque global). L'exercice tient compte du profil de risque spécifique : il intègre les risques principaux et leurs interactions lors de la réalisation de tests de résistance (stress tests).

Les tests de résistance sont en soi des outils de mesure des risques spécifiques. Des tests de résistance ponctuels sont effectués sur le ratio de couverture du SCR, en sus d'une gamme de stress tests réalisés annuellement. Ces tests de résistance sont soit des tests standardisés de sensibilité, soit des tests d'impact adaptés au profil spécifique de risque de l'entreprise (cf. section suivante). La prise en compte de risques non financiers tels que les risques de réputation, les risques stratégiques, les risques macroéconomiques, les risques de continuité, et les risques de cyber attaque sont également intégrés dans ces analyses.

Inondations

Durant l'été 2021, du 13 au 16 juillet, l'est de la Belgique et d'autres régions de l'ouest de l'Europe ont été frappés par des pluies extrêmement violentes, qui ont engendré des inondations particulièrement destructrices et meurtrières en provinces de Hainaut, de Namur, de Liège, de Luxembourg, du Brabant wallon et de Limbourg. Dix jours plus tard, les 24 et 25 juillet 2021, une deuxième tempête a ravagé le centre de la Belgique, et plus particulièrement la Haute-Meuse. Ces deux événements ont impacté sévèrement de nombreux assurés d'Ethias, la compagnie d'assurance étant très présente dans ces zones géographiques.

Dès la décrue amorcée, Ethias a pris la mesure des dégâts et a mis sur place de nombreuses initiatives pour aider ses assurés sinistrés et pour faire face au nombre inédit de dossiers à traiter :

- Un « bus Ethias » a sillonné les zones sinistrées pour aider les clients à remplir leur déclaration de sinistre ;
- La « fabrique à devis » est une initiative d'Ethias mise en place pour accélérer la collecte de devis pour l'estimation des réparations à effectuer ;
- Une avance automatique de fonds pour les frais urgents.

En interne, une réorganisation des équipes de gestionnaires et d'experts a permis de concentrer les effectifs sur le traitement des sinistres liés aux inondations.

Evolution de l'inflation

L'année 2022 a été caractérisée par une volatilité des indicateurs de marché ainsi que par l'augmentation significative de l'inflation. Ces événements ont eu des conséquences maîtrisées sur les finances de la compagnie grâce à la mise en place de programmes de couverture adaptés et efficaces. L'augmentation de l'inflation a été pour partie compensée par l'évolution des positions en obligations liées à l'inflation, couverture naturelle de nos rentes en accidents du travail.

Des initiatives orientées vers nos clients et ayant pour objectif une conservation de leur pouvoir d'achat ont également été mises en place. Par exemple, le 31/10/2022 Ethias a lancé la grande campagne « Pouvoir d'achat » avec comme nouvelle tagline « Nous sommes là pour vous ». Cette campagne lancée juste avant l'hiver visait à redonner du courage à nos clients existants, mais aussi à ceux qui, pour des raisons économiques devraient faire face à la hausse des prix de l'énergie.

Ethias a également organisé un check-up national, 'Les Semaines Bons Plans', au cours desquelles tous les clients Ethias étaient invités à faire contrôler l'ensemble de leurs assurances et à rechercher des solutions auprès des collaborateurs d'Ethias. Ce faisant, chaque client pouvait vérifier qu'il n'est pas sur-assuré, ce qui lui permet d'économiser de l'argent tout en ayant la certitude de rester adéquatement protégé.

5. Valorisation à des fins de solvabilité

En annexe à cette section figurent le bilan Solvabilité II de l'année écoulée et de l'année précédente, ainsi que la comparaison des valorisations S2 et BGAAP.

5.1. Valorisation des actifs

5.1.1 Valorisation du portefeuille d'actifs financiers

Dans les états financiers établis conformément aux normes comptables belges (« BGAAP ») applicables aux entreprises d'assurance, la valeur d'inventaire des actifs est,

à quelques exceptions près, fixée sur base du coût amorti des actifs.

Conformément aux principes de valorisation énoncés au sein de la directive Solvabilité II, les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. Ce principe de valorisation est similaire à la définition de la juste valeur selon les IFRS.

Les principales différences de valorisations entre les valeurs Solvency II et BGAAP par catégorie d'actifs s'expliquent comme suit :

Catégorie d'actif	Explication différence
Participations, actions et fonds d'investissement	A l'exception des actions faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence s'explique exclusivement par la juste valeur enregistrée en SII et la valeur d'acquisition des actions ou participations comptabilisées en BGAAP.
Obligations	La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique essentiellement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs ainsi que par la prise en compte des intérêts courus non échus dans la valorisation SII. En outre, il existe des exceptions à cette règle générale : Les obligations faisant l'objet d'une réduction de valeur et dont la valeur a été ramenée à leur valeur de marché en normes comptables belges Les obligations perpétuelles valorisées en LoCoM (Lower of Cost or Market) en normes comptables belges.
Biens immobiliers	A l'exception des biens immobiliers faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique principalement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs.
Instruments dérivés	Les contrats à terme sur obligations et sur swaps de taux d'intérêts sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture et bénéficient des règles de comptabilité de couverture (pas d'évaluation à la juste valeur dans le bilan comptable belge). La valeur de marché de ces instruments est uniquement reconnue en Solvabilité II.
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	Pas de différence de valorisation.
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	Pas de différence de valorisation.
Prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts et prêts hypothécaires, et avances sur polices	A l'exception des prêts faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique exclusivement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le solde restant dû des prêts.

Le tableau suivant reprend l'évolution des valeurs de marchés des actifs financiers sur 2022.

En milliers d'euros	Valeur SII 31/12/2022	Valeur SII 31/12/2021	Variation annuelle
Participations	696,971	618,878	78,093
Actions cotées	458,519	735,080	-276,561
Actions non cotées	86,735	73,120	13,615
Fonds d'investissement	885,337	811,338	73,999
Obligations d'État	6,615,008	9,625,894	-3,010,886
Obligations d'entreprise	3,888,267	4,641,354	-753,087
Titres structurés	171,010	224,356	-53,346
Titres garantis	0	0	0
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	148,956	156,361	-7,405
Instruments dérivés	133,774	-97,407	231,181
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	70,967	21,992	48,975
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	1,609,547	1,778,054	-168,507
Prêts hypothécaires aux particuliers	403,991	426,673	-22,682
Autres prêts et prêts hypothécaires	795,585	599,164	196,421
Avances sur polices	18,132	21,272	-3,140
Total	15.982.799	19.636.129	-3.653.330

La valeur de marché des investissements obligataires (obligations d'état, d'entreprise et structurées) a diminué de 3,8 milliards d'euros en 2022. Cette évolution s'explique principalement comme suit :

- Diminution des valeurs de marché pour -3.256 millions d'euros expliquée principalement par l'augmentation très significative des taux
- Achats nets pour 983 millions d'euros
- Échéances d'obligations pour 1.521 millions d'euros

La nette diminution des valeurs de marché des actions cotées de -276 millions d'euros résulte majoritairement des diminutions importantes de valeurs de marché (-185 millions d'euros) compensées par des ventes nettes pour 91 millions d'euros.

L'augmentation de 74 millions d'euros des investissements dans les organismes de placement collectif s'explique en grande partie par des achats en investissements alternatifs (+177 millions d'euros).

La diminution des actifs en représentation de contrats en unités de compte de 168 millions d'euros vient des nouveaux contrats en unités de comptes pour un montant net de 107 millions d'euros nets et de la diminution de la valeur de marché des actifs en portefeuille (-269 millions d'euros).

L'évolution des autres prêts et prêts hypothécaires de +196 millions d'euros est majoritairement liée à de nouveaux prêts (+437 millions d'euros) dont l'augmentation du solde restant dû du prêt inondation à la région Wallonne et des investissements en alternatifs et en immobilier de type

prêt, compensée par des maturités (-180 millions d'euros). En complément, les valeurs de marché ont diminué de 61 millions d'euro suite à l'augmentation des taux sur 2022.

5.1.2 Valorisation des autres actifs

5.1.2.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

Les goodwills et les actifs incorporels ne sont pas reconnus en SII. Dans les états financiers BGAAP, les immobilisations incorporelles sont principalement composées de goodwills liés à l'acquisition de portefeuille et de participation ainsi que de logiciels et développements informatiques activés.

5.1.2.2 Impôts différés

Les impôts différés actifs (DTA) et passifs (DTL) sont générés par des différences temporaires entre les valeurs économiques et fiscales des actifs et passifs ainsi que par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées.

La préparation des états financiers requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés selon les lois fiscales belges. Par ailleurs, selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Pour la valorisation des actifs et passifs d'impôts différés, le taux de 25% a été considéré, attendu que c'est le taux

d'imposition des sociétés applicable selon les lois fiscales belges en 2022.

Après toutes les compensations possibles entre DTA et DTL, Ethias obtient un DTA net théorique et par conséquent, en application de la réglementation SII, Ethias réalise un test de recouvrabilité pour étayer la comptabilisation de ce DTA net en référence à des bénéfices imposables estimés futurs résultant des nouvelles activités attendues dans son Business Plan (dont les hypothèses sont revues annuellement pour tenir compte notamment des incertitudes liées à l'évolution du secteur de l'assurance et des marchés financiers).

À l'issue de ce test de recouvrabilité, Ethias est en mesure de justifier que les bénéfices imposables estimés futurs résultant de nouvelles activités attendues sont suffisants pour comptabiliser l'entièreté du DTA net théorique sous la forme d'un actif d'impôts différés au bilan économique.

L'augmentation des impôts différés de 110 Mio€ est expliquée par l'impôt différé sur la variation des ajustements SII notamment la diminution de valeur des actifs financiers.

5.1.2.3 Immobilisations détenues pour usage propre

La valeur d'expertise des immobilisations détenues pour usage propres est restée stable.

5.1.2.4 Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires

Cette catégorie d'actif est valorisée à la valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La différence de valorisation sur cette classe d'actifs s'explique par l'annulation des charges techniques à récupérer, les provisions techniques (Best Estimate) étant calculées nettes de recours.

L'augmentation de ce poste de 36 Mio€ est principalement expliquée par l'augmentation des primes à émettre en Accidents du travail suite à l'impact de l'inflation ainsi que par les créances sur coassureurs et courtiers.

5.1.2.5 Créances (autres que celles d'assurance)

La diminution des autres créances de 34 Mio€ est principalement expliquée par la diminution des montants à recevoir de l'ONSSAPL suite au paiement des pensions plus élevé que les montants reçus, à la diminution des versements anticipés à l'administration fiscale et à la diminution des frais de gestion à percevoir sur les fonds à actifs dédiés.

5.1.2.6 Dépôts auprès des cédantes, créances nées d'opérations de réassurance, autres créances et autres actifs

Dans les états financiers BGAAP, ces actifs sont valorisés à la valeur nominale ou d'acquisition ou au coût amorti. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La juste valeur de ces actifs est égale à leur valeur nette comptable BGAAP. En effet, l'entreprise considère que pour ces créances, la valeur nette comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des créances.

Depuis le 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 portant sur les contrats de location est d'application. Ainsi, en SII, sous le poste « Autres créances », est repris un actif de 32 Mio€ relatif au droit d'utilisation, et, sous le poste « Autres passifs », l'obligation locative de 31 Mio€, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité ou sur la durée du contrat si elle est inférieure. L'obligation locative est diminuée des paiements de loyers effectués et augmentée des intérêts.

Quand une modification est apportée à un contrat de location, l'obligation locative est réévaluée et le montant de la réévaluation est porté sur l'actif au titre du droit d'utilisation.

L'augmentation des créances de réassurance (+32 Mio€) est notamment due aux tempêtes partiellement compensée par la diminution des droits d'utilisation (-7 Mio€) liée à la durée restante des contrats en place.

5.2. Valorisation des provisions techniques

5.2.1 Valorisation des best estimates vie

5.2.1.1 Résultats

Le tableau ci-dessous reprend les Best Estimates des provisions Vie sous SII, à fin 2021 et fin 2022, ainsi que les provisions techniques Vie dans les états financiers BGAAP fin 2022.

En milliers d'euros			
Ligne d'activité SII	SII 2022	BGAAP 2022	SII 2021
Assurance avec participation aux bénéficiaires	8.114.598	8.505.788	10.191.996
Réassurance acceptée	0	0	0
Provisions complémentaires BGAAP	0	1.069.348	0
Provision TRIP	0	338	0
Total Vie (hors DC, UC et indexés)	8.114.598	9.575.473	10.191.996
Rentes DC	47.934	38.769	60.582
Total Vie (hors UC et indexés)	8.162.532	9.614.242	10.252.578
Assurance indexée et en unités de compte	1.633.584	1.609.303	1.799.049
TOTAL GLOBAL	9.796.116	11.223.545	12.051.627

40

ETHIAS — RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2022

Aux segments vie, nous devons ajouter les rentes de Droit commun en Non-Vie : RC générale et RC auto (cf. section 5.2.2).

Par ailleurs, les contrats d'assurance de groupe des employés d'Ethias sont valorisés comme prescrit par la norme IAS19 et sont repris dans les provisions pour retraite en SII (cf. section 5.3.3).

5.2.1.2 Méthode générale de valorisation interne des BE Vie

En BGAAP, les provisions d'assurance vie comprennent :

- les provisions mathématiques
- les provisions complémentaires « clignotant », visant à provisionner l'écart entre les provisions mathématiques calculées au taux garanti du contrat et celles calculées au taux « clignotant » de manière telle que définie à l'article 31 de l'arrêté royal vie du 14/11/2003.
- les provisions complémentaires de longévité, visant à tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et constituées sur les produits de rentes.

Elles incluent les participations bénéficiaires vie attribuées. Il faut y ajouter le fonds de participations bénéficiaires décès constitué pour faire face aux prestations de PB décès de l'exercice à venir.

Sous Solvabilité II, les Best Estimates sont calculés en projetant des flux déterminés pour être en phase avec la réalité économique, démographique, etc. La valorisation actuelle des flux futurs est réalisée à l'aide d'une courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA avec ajustement de

volatilité. Les flux incluent les risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en BGAAP. Les Best Estimates incluent une participation bénéficiaire déterminée de façon stochastique, c'est-à-dire en générant un grand nombre de futurs possibles et choisis au hasard. Outre les différentes hypothèses retenues pour déterminer les flux, les Best Estimates sont aussi conditionnés par différents Jugements d'Expert. Des décisions futures de gestion peuvent également être prises en considération dans le calcul des Best Estimates.

Les provisions complémentaires qui font partie des réserves BGAAP, à savoir la provision de longévité et la provision clignotant, ne sont pas reprises sous Solvabilité II en tant que telles. Cependant, le risque qu'elles couvrent est bien intégré en SII lors de l'évaluation des BE par le biais des hypothèses retenues. De même, le fonds de PB décès n'apparaît pas en tant que tel sous SII mais les PB décès futures allouées aux flux futurs complètent ces flux.

Les produits d'assurance vie sont classifiés selon le type de gestion, à savoir :

- les produits d'assurance vie individuelle,
- les produits d'assurance vie collective.

En assurance vie individuelle, notre portefeuille est constitué des produits suivants :

- les produits classiques
- les produits Compte Assurance, dits « First »
- les rentes.

En vie collective, une distinction est faite entre

- les assurances pensions (1er pilier)
- les assurances de groupe (2ème pilier)
- les produits de capitalisation.

L'assurance pensions est un contrat d'assurance souscrit par un employeur public au profit de son personnel et qui a pour objet la constitution de prestations légales de pension ou de cotisations dues au fonds solidarisé. Les réserves constituées sont gérées de façon collective (dans le fonds général ou en fonds distincts), et peuvent relever soit de la branche 21 soit de la branche 23.

Notons finalement que le portefeuille contient des produits relatifs à la branche 21, à la branche 23 et à la branche 26.

Certains segments de passifs ne font pas encore partie de la méthodologie générale de modélisation SII et ce pour des raisons de complexité, de non matérialité ou de non disponibilité des données. Pour les segments non modélisés, la réserve comptable BGAAP sera généralement utilisée comme Best Estimate (un add-on pouvant être ajouté dans certains cas si cela s'avère nécessaire).

5.2.1.3 Hypothèses principales

Alors que les provisions techniques comptables BGAAP hors provisions complémentaires (clignotant et de longévité) sont calculées sur base des conditions tarifaires des contrats, les provisions techniques SII quant à elles tiennent compte de la réalité attendue. De manière générale, on peut synthétiser les différences d'hypothèses entre les calculs réalisés en BGAAP et ceux réalisés sous Solvabilité II dans le tableau suivant :

Paramètres	BGAAP	Solvency II
Chargements contractuels	tarifaires (hors chargements commerciaux)	tarifaires & frais liés à la gestion des actifs
Tables de mortalité	tarifaires	prospectives
Rachats futurs	non considérés	considérés
Réductions futures	non considérées	considérées
Frais de protection B21	provisionnés séparément	considérés
Frais généraux	non considérés	considérés
PB future	non considérée	considérée
Primes futures	Primes périodiques uniquement prises en compte si nécessaires au calcul de la provision mathématique	prises en compte dans la limite des contract boundaries
Taux d'actualisation	taux garanti tarifaire	courbe EIOPA
Inflation future	non considérée	considérée
Taux garantis futurs variables	non-considérés	considérés

Les chargements contractuels et frais liés à la gestion des actifs

Les chargements sont issus de la tarification. Le calcul des provisions BGAAP est effectué en bases d'inventaire tandis que les Best Estimates tiennent compte également des chargements commerciaux.

Les tables de mortalité

Pour le calcul du Best Estimate dans le cadre de Solvabilité II, Ethias utilise des tables prospectives (qui prennent en compte une estimation de l'évolution future de la durée de vie), ce qui n'est pas le cas au niveau de sa tarification.

Les taux de rachat

Le rachat est l'opération qui permet au souscripteur d'obtenir avant le terme du contrat, le versement total ou partiel de son épargne résultant des versements effectués.

Les taux de rachat ne sont pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les réductions

Le droit à la réduction est la possibilité du preneur de mettre fin au paiement de ses primes à un instant donné de manière anticipative.

Le taux de réduction n'est pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les frais généraux

Nous devons tenir compte des différents frais généraux et dépenses auxquels Ethias doit faire face. Nous distinguons :

- les frais généraux, répartis selon la découpe issue de l'analyse de l'"Activity Based Costing"
- la cotisation annuelle au fonds de protection de la branche 21, qui est calculée sur les réserves des contrats concernés.

Les frais généraux ne sont pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les participations bénéficiaires (PB)

Le Best Estimate en Solvabilité II inclut l'estimation des PB vie futures ; en revanche les PB vie futures ne sont pas prises en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

En ce qui concerne les PB décès futures, en BGAAP n'est prise en compte que la réserve constituée dans le fonds de PB décès de sorte à assurer les PB décès à verser au cours du prochain exercice tandis que sous SII, le Best Estimate inclut toutes les PB futures décès.

Prise en compte de certaines primes futures

La modélisation se fait sous l'hypothèse du run off des contrats en respectant les limites des contrats sous Solvabilité II. Nous ne considérons donc pas de nouvelle production. Par contre, nous prenons en compte les primes périodiques contractuelles, c'est-à-dire les primes que l'assuré est obligé de payer au risque de voir sa couverture réduite. Sont également considérées les primes sur lesquelles Ethias a un engagement de taux en 1er pilier ou pour certains fonds de financement ou fonds collectifs ainsi que pour certains produits de type First. D'autre part, en ce qui concerne le deuxième pilier, les primes relatives aux assurances temporaires décès tarifées de manière connexe à un volet vie sont prises en compte.

Au contraire, lors de la valorisation des provisions en BGAAP, les primes futures ne sont prises en compte que si elles sont nécessaires au calcul de la provision mathématique (comme dans les polices groupe à orientation vie où la réserve est la différence entre l'engagement assureur et l'engagement assuré). Généralement, seules les primes déjà perçues sont incluses dans les provisions.

Les hypothèses économiques

Les hypothèses économiques qui interviennent dans le calcul du Best Estimate sont :

- la courbe d'actualisation
- le taux d'inflation
- les taux garantis futurs.

La courbe d'actualisation est celle fournie par l'EIOPA, y inclus l'ajustement de volatilité. L'inflation est calculée à l'aide du générateur de scénarios économiques.

Tant que les résultats du test d'adéquation des provisions techniques (LAT, Liability Adequacy Test) sont satisfaisants, le calcul des provisions BGAAP ne tient compte que des taux garantis tarifaires et n'est pas influencé par l'inflation. Ce n'est qu'au travers de la provision complémentaire « clignotant » et de manière indirecte que la réglementation a imposé de tenir compte de l'éventuelle différence entre les taux garantis et les taux du marché.

Le calcul des provisions BGAAP ne tient pas compte des taux garantis futurs s'ils sont variables. Par contre sous Solvabilité II, lorsque le taux garanti futur des contrats est variable (essentiellement en 1er pilier et plus rarement en 2ème pilier), il est déterminé via le générateur de scénarios économiques.

5.2.1.4 Niveau d'incertitude

Un certain niveau d'incertitude porte sur les éléments suivants :

- Les fonds de financement font l'objet d'hypothèses sur leur évolution
- Les réserves en coassurance acceptée sont supposées évoluer de la même manière que celles du segment correspondant
- La branche 23 est partiellement modélisée
- La réassurance n'est pas modélisée
- La modélisation des rachats est basée sur un seul taux quelle que soit la tranche d'âge
- La modélisation stochastique de la PB n'est pas encore parfaitement aboutie.

5.2.1.5 Jugement d'expert

La liste des jugements d'expert répertoriés a été mise à jour au 31 décembre 2022.

5.2.1.6 Changements importants d'hypothèses

Les changements importants apportés aux hypothèses ou à la modélisation entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 sont les suivants :

Les différentes calibrations (courbe d'actualisation, taux de rachat, frais, tables de mortalité) ont été revues.

5.2.1.7 Evolution des Best Estimates Vie en 2022

Le premier élément important qui influence la valeur des BE est la courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA. La courbe de fin 2022 est supérieure à celle de fin 2021. Cet effet est cependant partiellement compensé par l'utilisation d'un taux garanti flottant, essentiellement en 1er pilier. L'effet de courbe est estimé à -1.968 millions.

D'autres changements de modélisation ont été effectués (notamment modélisation de la surmortalité – risque aggravé pour Whestia) avec pour impact une légère augmentation des BE.

5.2.2 Valorisation des best estimates non vie et santé

5.2.2.1 Résultats

Le tableau ci-dessous reprend, à fin 2022, les Best Estimates des provisions Non Vie sous SII, ainsi que les provisions techniques Non Vie dans les états financiers BGAAP.

En milliers d'euros			
Ligne d'activité SII	Valeur SII 31/12/2022	Valeur BGAAP 31/12/2022	Valeur SII 31/12/2021
Non-vie (hors santé)	1.802.351	2.155.401	1.978.409
Santé (similaire à la non-vie)	361.785	448.861	325.705
<i>Non vie</i>	<i>2.164.136</i>	<i>2.604.262</i>	<i>2.304.114</i>
Santé (similaire à la vie)	1.304.934	1.782.948	1.724.825
TOTAL non vie et santé (BGAAP hors recours)	3.469.070	4.387.211	4.028.939
<i>Provisions de recours</i>	<i>0</i>	<i>-71.751</i>	<i>0</i>
TOTAL non vie et santé net recours	3.469.070	4.315.460	4.028.939

En SII, les BE sont calculés nets de recours et les BE des rentes RC et RC auto sont classés en Vie (cf. section 5.2.1).

5.2.2.2 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Le tableau suivant reprend les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance au 31 décembre 2022 selon les catégories du bilan SII.

En milliers d'euros				
Ligne d'activité SII	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes avant ajustement	Ajustement	Provisions techniques cédées
Non-vie (hors santé)	1.802.351	1.672.241	-8.858	121.252
Santé (similaire à la non-vie)	361.785	360.174	-42	1.569
<i>Non vie</i>	<i>2.164.136</i>	<i>2.032.414</i>	<i>-8.900</i>	<i>122.821</i>
Santé (similaire à la vie)	1.304.934	1.286.141	0	18.793
TOTAL	3.469.070	3.318.555	-8.900	141.614
<i>Rentes reprises en vie</i>	<i>47.934</i>	<i>47.934</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

En SII, les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont valorisés pour un montant total de 141 millions d'euros alors que les parts des réassureurs dans les provisions techniques du bilan comptable belge sont de 225 millions d'euros.

5.2.2.3 Méthode générale de valorisation des BE de sinistres

Prestations et frais externes

Les calculs des flux futurs des prestations et frais externes de gestion des sinistres en run-off se basent sur des méthodes classiques de triangulation aussi bien en BGAAP qu'en SII. Il existe cependant certaines différences dans les calculs dans les deux cadres :

- Les flux ne sont pas actualisés en BGAAP.
- Une Value at Risk (VaR) liée au risk appetite de la compagnie est intégrée dans les évaluations BGAAP alors que le calcul du BE en SII est un scénario moyen.

Frais internes de gestion des sinistres et frais d'overhead et de placements

En SII, les frais de placements et les frais de support sont déterminés au moyen d'une proportion des dépenses.

En BGAAP, un pourcentage des provisions est utilisé pour déterminer la provision pour frais internes de gestion des sinistres.

« Add-ons » comptables et méthode simplifiée

Un ensemble d'éléments sont exclus de notre calcul a priori à cause de leur nature spécifique. Ces éléments, appelés « add-ons » sont estimés séparément et ajoutés aux provisions techniques.

Réassurance

La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée dans les états financiers BGAAP et le référentiel SII en appliquant le programme de réassurance aux différents sinistres. Certaines parties du programme de réassurance dont l'impact a été jugé non matériel au regard de la complexité des développements informatiques requis n'ont pas été modélisées.

En BGAAP, le programme de réassurance est appliqué sur base de la charge BGAAP des sinistres tandis qu'en SII le programme s'applique sur la charge SII des sinistres.

L'ajustement des montants de charge des sinistres recouvrables au titre des contrats de réassurance, est un concept prudentiel imposé par SII pour couvrir le risque d'insolvabilité des réassureurs et celui-ci n'a pas son pendant en BGAAP.

5.2.2.4 Méthode générale de valorisation des BE de rentes

Rentes AT

Outre les méthodes, les paramètres techniques utilisés pour les rentes sont différents en BGAAP et en SII.

En BGAAP, une méthode basée sur des barèmes est appliquée.

En SII, le calcul repose essentiellement sur un calcul de valeur actuelle de flux projetés et permettant de prendre en compte, dans une vue prospective, les différents mécanismes propres à la branche.

5.2.2.5 Méthode générale de valorisation des BE de primes

Méthodes et hypothèses

Le BE de primes brut est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP. Une analogie peut être faite avec la PREC (provision pour risques en cours) et la PPNA (provision pour primes non acquises). Les BE de primes sont calculés selon un modèle de projection des primes et expositions développé et calibré en interne.

Réassurance

Le BE de primes net de réassurance est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP.

La valorisation en SII est identique à la valorisation du BE de primes brut.

5.2.2.6 Prise en compte de l'intervention de TRIP dans les attentats de Bruxelles et de Charleroi

Différentes branches sont touchées par les attentats de Bruxelles, principalement la RC Objective et l'AT.

Afin que le BE reflète le mieux possible les engagements réels, nous avons procédé de la manière suivante :

- Annulation dans les calculs des BE de rentes et de sinistres des flux relatifs aux sinistres liés aux attentats
- Constitution d'un add-on sur base des montants BGAAP après répartition par le pool.

5.2.2.7 Prise en compte de la « sur-inflation »

L'impact sur les provisions techniques de la « sur-inflation » rencontrée durant l'année 2022 a été intégrée à l'aide d'un Add-on spécifique.

5.2.2.8 Changements importants d'hypothèses

Générique

- Les paramètres de frais ont été recalibrés en intégrant les observations de l'année 2022 et leur évolution attendue.

BE de sinistres

- Les triangulations ont été actualisées en ajoutant une diagonale supplémentaire aux différents triangles.

BE de primes

- L'ensemble des paramètres nécessaires à l'utilisation du module de projection ont été recalibrés.
- Les ratios S/P économiques ont été recalculés sur base des données à fin 2022 en prenant en compte l'évolution attendue de la rentabilité prévue dans le business plan.

5.2.2.9 Evolution des Best Estimates Non vie et santé en 2022

L'évolution entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 du BE non-vie est une diminution de 13,9%. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

- Non Vie Hors Santé : diminution de 8,9%
- Santé Similaire à la Non Vie : augmentation de 11,1%
- Santé Similaire à la Vie : diminution de 24,3%

En milliers d'euros		Provisions techniques (SII)		
		31/12/2022	31/12/2021	Evolution
Provisions techniques non-vie (hors santé)	BE sinistres	1.697.382	1.824.795	-7,0%
	BE primes	104.969	153.614	-31,7%
	BE total	1.802.351	1.978.409	-8,9%
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	BE sinistres	379.017	344.468	10,0%
	BE primes	-17.232	-18.762	-8,2%
	BE total	361.785	325.705	11,1%
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	BE primes	-229.195	-189.412	21,0%
	BE rentes	1.534.129	1.914.237	-19,9%
	BE total	1.304.934	1.724.825	-24,3%
BE total non vie et santé		3.469.070	4.028.939	-13,9%

L'évolution du BE "Non vie Hors santé" est fortement influencée par l'évolution du BE de sinistres. Ce BE est influencé à la baisse par la diminution de l'impact des intempéries de juillet 2021 dans le BE et la revue favorable de sinistres majeurs et par l'évolution favorable de la courbe des taux.

L'évolution du BE "Non vie santé similaire à la non vie" de l'effet de l'intégration de l'impact de la sur-inflation sur les branches avec une part importante de sinistres corporels.

L'évolution du BE "Non Vie Santé Similaire à la Vie" est influencée par la diminution du BE de rentes. Celui-ci est marqué par une évolution favorable de la courbe des taux. Le BE de primes qui concerne exclusivement la branche soins de santé particuliers est impacté par la revue de l'hypothèse d'indexation attendue des primes.

5.2.3 Valorisation de la marge de risque

La marge de risque représente, en Solvabilité II (car le concept n'est pas applicable en BGAAP), la valeur actuelle du coût de financement des SCR futurs liés à l'activité d'assurance considérée en run off sur le portefeuille existant à la date de clôture. Elle s'ajoute aux Best Estimates pour consti-

tuer ensemble les provisions techniques. Elle représente un peu moins de 400 M€, soit un supplément de 3,0% des Best Estimates au 31/12/2022.

Le tableau suivant présente la marge de risque par ligne d'activité SII.

En milliers d'euros	Valorisation de la marge de risque	
	31/12/2022	31/12/2021
Ligne d'activité SII		
Non-vie (hors santé)	147.589	168.556
Santé (similaire à la non-vie)	52.935	60.444
Santé (similaire à la vie)	38.404	49.010
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	153.670	221.081
Assurance indexée et en unités de compte	4.937	5.684
Total	397.534	504.777

Le montant de la marge de risque a suivi l'évolution de ses constituants, c'est-à-dire les SCR et l'horizon sur lequel ils sont projetés. La baisse observée de la marge de risque s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt

- surtout en Vie - sur l'année 2022, avec un impact positif sur l'actualisation et les SCR. Cette baisse a cependant été compensée par la hausse des taux d'inflation et le passage au scénario de rachat massif dans le cadre du SCR Vie.

5.2.4 Ajustement de volatilité

Le ratio de solvabilité d'Ethias SA est évalué en utilisant la courbe des taux de l'EIOPA avec l'ajustement de volatilité.

L'ajustement de volatilité a augmenté de 3bps fin 2021 à 19bps fin 2022. Par conséquent, ce paramètre a maintenant plus d'impact sur le ratio de solvabilité. Le ratio

sans cet ajustement serait 10% plus faible (contre 2% au 31/12/2021). Pour le MCR, l'annulation de l'ajustement diminue le ratio de 24%.

Les effets de l'ajustement de volatilité à fin 2022 sur les fonds propres, le SCR et le MCR sont repris dans les tableaux ci-dessous.

En milliers d'euros	sans VA	QRT 12/2022	Delta
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.386.902	1.396.613	-9.711
Fonds propres éligibles	2.213.811	2.375.701	-161.890
Surplus(+) / déficit(-)	826.909	979.088	-152.180
Ratio de couverture	159,62%	170,10%	-10,48%
	sans VA	QRT 12/2022	Delta
Capital minimum requis (MCR)	624.106	628.476	-4.370
Fonds propres éligibles MCR	1.668.770	1.830.078	-161.308
surplus(+) / déficit(-)	1.044.664	1.201.602	-156.938
Ratio de couverture MCR	267,39%	291,19%	-23,81%

5.3. Valorisation des autres passifs

5.3.1 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit une obligation actuelle résultant d'évènements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans le bilan économique de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou d'évaluation intervient.

Au 31/12/2022, aucun passif éventuel n'a été reconnu.

5.3.2 Provisions autres que les provisions techniques

Le montant des provisions doit correspondre à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation existant à la date de clôture. Les estimations sont basées sur le jugement de la direction complété par l'expérience de transactions similaires. Les provisions sont comptabilisées quand :

- L'entité a une obligation légale ou implicite résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Si ces 3 conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

La provision de 3 Mio€ constituée dans les états financiers BGAAP pour couvrir le coût de dérivés de couverture n'existe pas en SII car ce coût est comptabilisé dans la valeur de marché des dérivés.

5.3.3 Provisions pour retraite

Les avantages au personnel ont été valorisés en conformité avec les principes de la norme IAS 19 et comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (principalement les engagements de pension), les avantages à long terme et les avantages de fin de contrats de travail.

La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et SII s'explique par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII suite à l'actualisation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages de fin de contrat de travail, et la valeur de ces engagements comptabilisés dans les états financiers BGAAP, ainsi que par la reconnaissance des avantages à long terme en SII.

La diminution de 38M€ est principalement expliquée l'augmentation du taux d'actualisation partiellement compensé par l'inflation, la diminution des valeurs de marché des actifs de l'OFP et les prestations d'assurance.

5.3.4 Dépôts des réassureurs

La juste valeur de ces passifs est égale à leur valeur nominale, qui correspond à la valeur nette comptable Bgaap. En effet, l'entreprise considère que pour ces dettes, la valeur nominale constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des dettes.

L'augmentation de 78 Mio€ est expliquée par l'augmentation des dépôts en titres et les dépôts en espèces reçus notamment à la suite des tempêtes.

5.3.5 Dettes envers les établissements de crédit

La diminution de 181 Mio€ est expliquée par le remboursement des repos pour 309 Mio€ compensée par l'augmentation du collatéral de 125 Mio€.

5.3.6 Dettes nées d'opérations d'assurance directe et montants à payer aux intermédiaires

L'augmentation de 4 Mio€ est principalement expliquée par l'augmentation des paiements reçus d'avance (principalement en Accidents du Travail) et par l'augmentation des sinistres à payer, partiellement compensée par la diminution de la dette envers les coassureurs.

5.3.7 Autres dettes et autres passifs

L'augmentation de 11 Mio€ est expliquée par la diminution des paiements en avance pour le précompte professionnel partiellement compensée par une diminution de l'obligation locative (-6 Mio€) expliquée par la diminution de la durée restante des contrats.

5.3.8 Passifs subordonnés

La diminution de valeur des emprunts subordonnés (-36 M€) est principalement due à la revalorisation de l'emprunt le plus important (402,7 M€ de nominal) suite à l'augmentation des taux sans risque en 2022.

5.4. Annexes

5.4.1 Bilan S2 comparatif avec année précédente

En milliers €	Q0-2021	Q0-2022	Variations 2021-2022
ACTIF			
Deferred tax assets	191.225	300.936	109.710
Property, plant & equipment held for own use	11.022	11.108	85
Property (other than for own use)	156.361	148.956	-7.405
Holdings in related undertakings, including participations	618.878	696.971	78.093
Equities	808.200	545.253	-262.947
Government Bonds	9.625.894	6.615.008	-3.010.886
Corporate Bonds	4.641.354	3.888.267	-753.087
Structured notes	224.356	171.010	-53.347
Collective Investments Undertakings	811.338	885.337	74.000
Derivatives	25.852	372.595	346.742
Deposits other than cash equivalents	21.992	70.967	48.975
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	1.778.054	1.609.303	-168.751
Loans and mortgages	1.047.109	1.217.708	170.599
Reinsurance recoverables	177.844	141.614	-36.229
Deposits to cedants	3.795	3.666	-129
Insurance and intermediaries receivables	147.046	182.579	35.532
Reinsurance receivables	113.722	145.708	31.987
Receivables (trade, not insurance)	119.331	85.492	-33.838
Cash and cash equivalents	352.976	491.658	138.683
Any other assets, not elsewhere shown	57.247	50.041	-7.206
TOTAL	20.933.596	17.634.178	-3.299.418
PASSIF			
Own funds	2.436.250	2.092.043	-337.443
BE non-life	1.978.409	1.802.351	-176.058
RM non-life	168.556	147.589	-20.968
BE health (similar to non-life)	325.705	361.785	36.079
RM health (similar to non-life)	60.444	52.935	-7.510
BE health (similar to life)	1.664.242	1.257.000	-407.242
RM health (similar to life)	49.010	38.404	-10.607
BE life (excluding health and index-linked and unit-linked)	10.252.578	8.162.532	-2.090.046
RM life (excluding health and index-linked and unit-linked)	221.081	153.670	-67.411
BE index-linked and unit-linked	1.799.049	1.633.584	-165.466
RM Technical provisions - index-linked and unit-linked	5.684	4.937	-747
Contingent liabilities	0	0	0
Provisions other than technical provisions	19.422	11.344	-8.078
Pension benefit obligations	93.414	54.987	-38.427
Deposits from reinsurers	87.615	165.183	77.569
Deferred tax liabilities	0	0	0
Derivatives	123.259	238.821	115.562
Debts owed to credit institutions	726.327	545.367	-180.960
Insurance & intermediaries payables	161.124	165.444	4.320
Reinsurance payables	8.854	12.279	3.425
Payables (trade, not insurance)	201.884	219.389	17.505
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	512.833	476.339	-36.494
Any other liabilities, not elsewhere shown	37.853	31.433	-6.421
TOTAL	20.933.596	17.634.178	-3.299.418

Bilan S2 versus BGAAP

En milliers €	SII Q4-2022	BGAAP Q4-2022	Variations SII - BGAAP
ACTIF			
Intangibles assets	0	108.069	-108.069
Deferred tax assets	300.936	-0	300.936
Property, plant & equipment held for own use	11.108	5.313	5.794
Property (other than for own use)	148.956	133.201	15.755
Holdings in related undertakings, including participations	696.971	504.032	192.939
Equities	545.253	443.794	101.459
Government Bonds	6.615.008	8.172.948	-1.557.939
Corporate Bonds	3.888.267	4.346.768	-458.501
Structured notes	171.010	177.823	-6.814
Collective Investments Undertakings	885.337	881.521	3.816
Derivatives	372.595	429	372.166
Deposits other than cash equivalents	70.967	70.967	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	1.609.303	1.609.303	0
Loans and mortgages	1.217.708	1.309.399	-91.691
Reinsurance recoverables	141.614	224.801	-83.186
Deposits to cedants	3.666	3.666	0
Insurance and intermediaries receivables	182.579	254.329	-71.751
Reinsurance receivables	145.708	145.708	0
Receivables (trade, not insurance)	85.492	85.492	0
Cash and cash equivalents	491.658	491.658	-0
Any other assets, not elsewhere shown	50.041	18.049	31.992
TOTAL	17.634.178	18.987.271	-1.353.093
PASSIF			
Own funds	2.098.806	1.737.703	361.103
BE non-life	1.802.351	2.155.308	-352.957
RM non-life	147.589	0	147.589
BE health (similar to non-life)	361.785	448.861	-87.076
RM health (similar to non-life)	52.935	0	52.935
BE health (similar to life)	1.257.000	1.744.180	-487.180
RM health (similar to life)	38.404	0	38.404
BE life (excluding health and index-linked and unit-linked)	8.162.532	9.613.829	-1.451.296
RM life (excluding health and index-linked and unit-linked)	153.670	0	153.670
BE index-linked and unit-linked	1.633.584	1.609.303	24.281
RM Technical provisions - index-linked and unit-linked	4.937	0	4.937
Contingent liabilities	0	0	0
Provisions other than technical provisions	11.344	14.929	-3.585
Pension benefit obligations	54.987	53.092	1.895
Deposits from reinsurers	165.183	165.183	0
Deferred tax liabilities	0	2.777	-2.777
Derivatives	238.821	0	238.821
Debts owed to credit institutions	545.367	545.367	-0
Insurance & intermediaries payables	165.444	165.444	0
Reinsurance payables	12.279	12.279	0
Payables (trade, not insurance)	219.389	219.389	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	476.339	498.775	-22.436
Any other liabilities, not elsewhere shown	31.433	851	30.582
TOTAL	17.634.178	18.987.271	-1.353.093

6. Gestion du capital

6.1. Fonds propres

6.1.1 Composition des fonds propres disponibles

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres disponibles	
	31/12/2022	31/12/2021
Niveau 1 non restreint	1.689.870	2.140.024
Niveau 1 restreint	14.513	14.666
Niveau 2	461.826	498.168
Niveau 3	300.936	191.225
Total	2.467.145	2.844.083

Fin 2022, les fonds propres disponibles sont composés des fonds propres de base classés selon les niveaux suivants :

- Le niveau 1 non restreint résulte de l'excédent d'actifs sur passifs, hors actifs d'impôts différés qui sont classés en niveau 3.
- Le niveau 1 restreint correspondant au résidu de 15 millions d'euros de l'emprunt perpétuel émis en 2005 qui n'a pas participé à l'opération d'échange effectuée en 2015. Il est classé en niveau 1 en application des mesures transitoires.
- Le niveau 2 comprend d'une part, l'emprunt subordonné de 75 millions d'euros émis en 2008 et venant à maturité en juillet 2023, classé en niveau 2 en application des mesures transitoires, et d'autre part, l'emprunt subordonné de 402,7 millions d'euros en nominal émis en 2015, et venant à maturité en janvier 2026.
- Le niveau 3 correspond aux actifs d'impôts différés.

Les fonds propres disponibles ont diminué entre 2021 et 2022, principalement à cause de la mauvaise performance des marchés actions en 2022 et de la hausse de l'inflation.

6.1.2 Composition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	
	31/12/2022	31/12/2021
Niveau 1 non restreint	1.689.870	2.140.024
Niveau 1 restreint	14.513	14.666
Niveau 2	461.826	498.168
Niveau 3	209.492	191.225
Total	2.375.701	2.844.083

Les fonds propres disponibles détaillés à la section précédente sont soumis à différentes limites qui déterminent leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis.

Fin 2022, la limite d'éligibilité est atteinte pour le niveau 3.

6.1.3 Couverture du capital de solvabilité requis

Le ratio de couverture a diminué en raison de la diminution des fonds propres en partie seulement compensée par la diminution du SCR.

L'évolution s'explique principalement par la macroéconomie (hausse des taux et des spreads, mauvaise performance des marchés actions) et le retour d'une inflation forte..

En milliers d'euros	Couverture du SCR	
	31/12/2022	31/12/2021
Capital de Solvabilité requis	1.396.613	1.599.633
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	2.375.701	2.844.083
Ratio de couverture	170,10%	177,80%

6.1.4 Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR

Les fonds propres disponibles de niveau 1 sont entièrement éligibles à la couverture du MCR.

Par contre, seule une partie des fonds propres disponibles de niveau 2, à hauteur de 20% du MCR, est éligible à la couverture du MCR. Cette limite d'éligibilité est atteinte tant fin 2021 que fin 2022.

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	
	31/12/2022	31/12/2021
Niveau 1 non restreint	1.689.870	2.140.024
Niveau 1 restreint	14.513	14.666
Niveau 2	125.695	143.967
Total	1.830.078	2.298.657

6.1.5 Couverture du minimum de capital requis

Les normes S2 prévoient que le MCR soit compris entre 25% et 45% du SCR. Le calcul du MCR conduisant tant à fin 2021 qu'à fin 2022 à une valeur supérieure à cet intervalle, il est limité en vertu de cette disposition à 45% du SCR. Or, le SCR a diminué en 2022 (-203 millions d'euros); cette baisse se répercute donc proportionnellement sur le MCR (-91 millions d'euros).

En milliers d'euros	Couverture du MCR	
	31/12/2022	31/12/2021
Minimum de Capital Requis	628.476	719.835
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1.830.078	2.298.657
Ratio de couverture	291,19%	319,33%

6.1.6 Différences entre les fonds propres en BGAAP et en Solvabilité

Le tableau repris ci-après montre le passage des fonds propres en normes comptables belges (BGAAP) aux fonds propres disponibles en Solvabilité II. Les mesures transitoires sur les fonds propres sont prises en compte, entraînant l'éligibilité de tous les emprunts subordonnés en fonds propres de couverture du SCR.

Les principales sources de différences entre les fonds propres comptables et les fonds propres Solvabilité II sont les réévaluations des actifs financiers et des passifs techniques, ainsi que les emprunts subordonnés.

En milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Fonds propres comptables	1.719.325	1.633.204
Fonds pour dotations futures	18.379	18.379
Plus/moins-values actifs financiers	-1.769.905	1.698.622
Autres actifs	1.411	943
Revalorisation passifs techniques	1.799.862	-1.098.228
Autres passifs	394.361	396.548
Impôts différés	303.713	194.614
Fonds propres SII	2.467.145	2.844.083

6.2. SCR & MCR

6.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

Le SCR et le MCR sont évalués selon la formule standard, modulo l'utilisation de certains USP. A fin 2022 comme à fin 2021, le MCR atteint le plafond de 45% du SCR.

En milliers d'euros	31-12-22	31-12-21
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.396.613	1.599.633
Minimum de capital requis (MCR)	628.476	719.835

6.2.2 Capital de solvabilité requis par module de risque

En milliers d'euros	SCR par module de risque	
	31-12-22	31-12-21
Risque de marché	826.795	1.077.246
Risque de défaut de la contrepartie	87.023	82.668
Risque de souscription en vie	264.582	244.574
Risque de souscription en santé	337.058	354.225
Risque de souscription en non-vie	476.272	472.565
Diversification	-689.652	-713.179
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0
Capital de Solvabilité Requis de base	1.302.077	1.518.099
Risque opérationnel	108.892	124.279
Capacité d'absorption des provisions techniques	-14.355	-42.745
Capacité d'absorption des impôts différés	0	0
Capital de solvabilité requis	1.396.613	1.599.633

A fin 2022, le SCR total s'élève à 1,40 milliard d'euros, composé par ordre décroissant d'importance par les SCR marché, non vie, santé, vie, opérationnel et de défaut. Le classement des 3 principaux SCR par ordre décroissant d'importance est identique à fin 2022 et fin 2021, ainsi formé par les SCR marché, non vie, santé.

Le Capital de Solvabilité Requis global est passé de 1,60 milliard d'euros au 31/12/2021 à 1,40 milliard d'euros au 31/12/2022 :

- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de marché a baissé de près de 23% principalement à cause du risque sur actions (baisse de la valeur des expositions et de l'ajustement symétrique), et du risque de spread (baisse de valeur des expositions suite à la hausse des taux).
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de défaut des contreparties a légèrement baissé.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription en vie a augmenté suite au passage au scénario de rachat massif pour le risque de rachat.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription santé a baissé principalement à cause de la hausse des taux, en ligne avec la baisse des BE Santé similaire à la vie.

- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription non vie a légèrement augmenté.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques opérationnels a baissé suite à la hausse des taux et la baisse des provisions techniques Vie, principalement.
- Le gain en diversification entre les SCR a baissé suite à la forte baisse du SCR marché.
- L'effet d'ajustement de la participation bénéficiaire sur les besoins en capitaux est de -42.745milliers d'euros à fin 2021 contre -14.355 milliers d'euros à fin 2022 à cause de la hausse des taux et de la baisse des valeurs actions
- A fin 2022, la capacité d'absorption du SCR par les impôts différés est restée nulle.

6.2.3 Utilisation de calculs simplifiés

Ethias SA n'utilise pas de simplification matérielle dans l'application de la formule standard.

6.2.4 Utilisation des paramètres propres à l'entreprise

En 2020, Ethias a reçu l'autorisation de la Banque Nationale de Belgique pour l'utilisation de ses propres paramètres spécifiques (USP, *undertaking specific parameters*) pour le risque de réserve dans le calcul du SCR primes et réserves. Cette autorisation concerne 5 lignes d'activité non-vie. La méthode 2 de l'Annexe XVII des Actes Délégués 2015/35/EC a été mise en place.

Fin 2022, le périmètre d'application de ces paramètres est resté inchangé. La méthode de calibration est également identique à celle de fin 2021.

Ligne d'activité	Description
2	Revenu garanti
3	Accidents du travail
4	Responsabilité civile auto
5	Auto autres
7	Incendie

6.2.5 Données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR

Les données intermédiaires servant à calculer le MCR se trouvent dans les tableaux quantitatifs en annexe.

6.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

Ce point n'est pas applicable.

6.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce point n'est pas applicable.

6.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis ont été respectés pendant la période de référence.

7. Modèles de données quantitatives

Les tableaux suivants reprennent les modèles de données quantitatives à publier dans ce rapport, exprimées en milliers d'euros, au 31 décembre 2022.

7.1. Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	R0010	
Actifs d'impôts différés	R0040	300.936
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	11.108
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	13.394.364
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	148.956
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	696.971
Actions	R0100	545.253
Actions — cotées	R0110	458.519
Actions — non cotées	R0120	86.735
Obligations	R0130	10.674.285
Obligations d'État	R0140	6.615.008
Obligations d'entreprise	R0150	3.888.267
Titres structurés	R0160	171.010
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	885.337
Produits dérivés	R0190	372.595
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	70.967
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1.609.303
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1.217.708
Avances sur police	R0240	18.132
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	403.991
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	795.585
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	141.614
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	122.821
Non-vie hors santé	R0290	121.252
Santé similaire à la non-vie	R0300	1.569
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	18.793
Santé similaire à la vie	R0320	18.793
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	3.666
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	182.579
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	145.708
Autres créances (hors assurance)	R0380	85.492
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	491.658
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	50.041
Total de l'actif	R0500	17.634.178

Valeur Solvabilité II
C0010
PASSIFS

Provisions techniques non-vie	R0510	2.364.659
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1.949.939
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1.802.351
Marge de risque	R0550	147.589
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	414.719
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	361.785
Marge de risque	R0590	52.935
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9.611.606
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1.295.403
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1.257.000
Marge de risque	R0640	38.404
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8.316.202
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	8.162.532
Marge de risque	R0680	153.670
Provisions techniques UC et indexés	R0690	1.638.521
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	1.633.584
Marge de risque	R0720	4.937
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	11.344
Provisions pour retraite	R0760	54.987
Dépôts des réassureurs	R0770	165.183
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	238.821
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	545.367
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	165.444
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	12.279
Autres dettes (hors assurance)	R0840	219.389
Passifs subordonnés	R0850	476.339
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	476.339
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	31.433
Total du passif	R0900	15.535.372
Excédent d'actif sur passif	R1000	2.098.806

7.2. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Non vie et réassurance non proportionnelle acceptée

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Primes émises								
Brut - Assurance directe	R0110	203.310	61.671	314.060	269.908	195.954	285	273.054
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	40
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	248	299	2.722	2.587	3.063	0	30.236
Net	R0200	203.063	61.373	311.337	267.322	192.890	285	242.858
Primes acquises								
Brut - Assurance directe	R0210	203.306	61.916	314.061	269.135	195.696	295	266.347
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	40
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	248	299	2.722	2.587	3.063	0	30.219
Net	R0300	203.059	61.618	311.339	266.548	192.633	295	236.168
Charge des sinistres								
Brut - Assurance directe	R0310	162.105	13.325	317.744	212.216	102.403	945	153.537
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	32
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	4	1	2.427	-3.572	-4.787	0	29.497
Net	R0400	162.101	13.324	315.317	215.788	107.190	945	124.072
Variation des autres provisions techniques								
Brut - Assurance directe	R0410	3.065	0	-28.241	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	3.065	0	-28.241	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	30.426	13.330	52.206	82.757	50.888	110	70.719
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

(assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
97.663	20	41.425	45.786	8.297					1.511.433	
0	0	0	0	0					40	
						-472	115	0	526	169
4.952	0	0	0	0	0	0	0	0	44.106	
92.711	20	41.425	45.786	8.297	-472	115	0	526	1.467.536	
96.766	20	41.329	44.630	19.067					1.512.569	
0	0	0	0	0					40	
						-472	115	0	526	169
4.955	0	0	0	0	0	0	0	0	44.093	
91.811	20	41.329	44.630	19.067	-472	115	0	526	1.468.685	
71.922	0	31.098	23.724	4.602					1.093.621	
128	0	0	0	0					161	
						2.807	-563	0	-218	2.026
10.136	0	0	0	0	0	0	0	0	33.707	
61.914	0	31.098	23.724	4.602	2.807	-563	0	-218	1.062.101	
0	0	0	0	0					-25.177	
0	0	0	0	0					0	
						0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-25.177	
29.282	12	21.311	19.247	398	66	99	0	90	370.940	
									39.498	
									410.437	

Vie

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie
		C0210	C0220	C0230	C0240
Primes émises					
Brut	R1410	-	1.390.173	12.207	0
Part des réassureurs	R1420	-	1.643	0	0
Net	R1500	-	1.388.530	12.207	0
Primes acquises					
Brut	R1510	-	1.390.173	12.207	0
Part des réassureurs	R1520	-	1.643	0	0
Net	R1600	-	1.388.530	12.207	0
Charge des sinistres					
Brut	R1610	-	1.443.327	38.729	0
Part des réassureurs	R1620	-	1.505	0	0
Net	R1700	-	1.441.822	38.729	0
Variation des autres provisions techniques					
Brut	R1710	-	52.765	-295.007	0
Part des réassureurs	R1720	-	-1.444	0	0
Net	R1800	-	54.210	-295.007	0
Dépenses engagées	R1900	-	50.556	6.318	0
Autres dépenses	R2500				
Total des dépenses	R2600				

		Engagements de réassurance vie			Total
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
0	0	0	0	0	1.402.380
0	0	0	0	0	1.643
0	0	0	0	0	1.400.737
0	0	0	0	0	1.402.380
0	0	0	0	0	1.643
0	0	0	0	0	1.400.737
0	0	0	0	0	1.482.055
0	0	0	0	0	1.505
0	0	0	0	0	1.480.551
0	0	0	0	0	-242.242
0	0	0	0	0	-1.444
0	0	0	0	0	-240.797
0	0	0	0	4	56.879
					2.161
					59.040

7.3. Primes, sinistres et dépenses par pays

Le volume de primes émises brutes d'Ethias SA, uniquement avec les affaires directes en Belgique, dépassant largement les 90% du total de primes émises brutes d'Ethias SA, le tableau suivant renseigne uniquement les montants du pays d'origine (Belgique).

Non Vie

		Pays d'origine
		C0080
Primes émises		
Brut — Assurance directe	R0110	1.476.301
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	119
Part des réassureurs	R0140	44.106
Net	R0200	1.432.313
Primes acquises		
Brut — Assurance directe	R0210	1.477.628
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	119
Part des réassureurs	R0240	44.093
Net	R0300	1.433.654
Charge des sinistres		
Brut — Assurance directe	R0310	1.038.496
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	130
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	2.830
Part des réassureurs	R0340	34.467
Net	R0400	1.006.991
Variation des autres provisions techniques		
Brut — Assurance directe	R0410	-25.177
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0
Part des réassureurs	R0440	0
Net	R0500	-25.177
Dépenses engagées	R0550	364.946
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

Vie

		Pays d'origine
		C0220
Primes émises		
Brut	R1410	1.402.380
Part des réassureurs	R1420	1.643
Net	R1500	1.400.737
Primes acquises		
Brut	R1510	1.402.380
Part des réassureurs	R1520	1.643
Net	R1600	1.400.737
Charge des sinistres		
Brut	R1610	1.482.055
Part des réassureurs	R1620	1.505
Net	R1700	1.480.551
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	-242.242
Part des réassureurs	R1720	-1.444
Net	R1800	-240.797
Dépenses engagées	R1900	56.879
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

7.4. Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie		
		C0020	C0030	C0040	C0070	Contrats sans options ni garanties C0080	Contrats avec options ou garanties C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0				0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0				0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030	8.114.598		0	0	0	47.934
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	8.114.598		0	0	0	47.934
Marge de risque	R0100	152.549	4.937				1.121
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0				0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0				0
Provisions techniques - Total	R0200	8.267.147	1.638.521				49.055

Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
0	0	0			0	0	0
0	0	0			0	0	0
0	9.796.116		0	-229.195	1.486.195	0	1.257.000
0	0		0	0	18.793	0	18.793
0	9.796.116		0	-229.195	1.467.402	0	1.238.207
0	158.607	17.918			20.485	0	38.404
0	0	0			0	0	0
0	0		0	0	0	0	0
0	0	0			0	0	0
0	9.954.724	-211.277			1.506.680	0	1.295.403

7.5. Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Provisions pour primes	R0060	23.096	-3.099	-37.229	16.220	9.464	24	42.073
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-79	-131	-1.104	-1.028	-604	0	-11.420
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	23.175	-2.969	-36.125	17.248	10.068	24	53.493
Provisions pour sinistres								
Brut	R0160	61.808	104.750	209.129	724.326	21.266	850	241.338
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	483	622	1.778	23.757	611	1	45.062
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	61.325	104.128	207.351	700.569	20.655	850	196.276
Total meilleure estimation - brut	R0260	84.904	101.651	171.899	740.545	30.730	874	283.411
Total meilleure estimation - net	R0270	84.500	101.160	171.226	717.817	30.723	874	249.769
Marge de risque	R0280	9.089	6.642	36.860	32.590	14.908	1.817	42.355
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total								
Provisions techniques – Total	R0320	93.993	108.292	208.760	773.135	45.638	2.692	325.766
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	404	491	674	22.728	7	1	33.642
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0340	93.589	107.801	208.086	750.406	45.631	2.691	292.124

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-12.864	0	13.328	15.360	21.365	0	0	0	0	87.737
-2.696	0	-518	0	0	0	0	0	0	-17.580
-10.168	0	13.846	15.360	21.365	0	0	0	0	105.317
580.810	0	99.832	7.829	11.834	3.331	8.053	5	1.239	2.076.399
67.982	0	107	0	0	0	0	0	0	140.402
512.828	0	99.725	7.829	11.834	3.331	8.053	5	1.239	1.935.997
567.946	0	113.160	23.189	33.199	3.331	8.053	5	1.239	2.164.136
502.660	0	113.571	23.189	33.199	3.331	8.053	5	1.239	2.041.315
41.801	91	5.862	3.285	3.590	344	972	1	317	200.523
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
609.747	91	119.022	26.474	36.789	3.674	9.025	6	1.557	2.364.659
65.286	0	-411	0	0	0	0	0	0	122.821
544.461	91	119.433	26.474	36.789	3.674	9.025	6	1.557	2.241.838

7.6. Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0010	AY
-------	----

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Pour l'année en cours		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180	
Prior	R0100											31.691	Prior R0100	31.691	11.016.265
N-9	R0160	370.834	162.465	33.759	21.217	15.382	11.142	10.754	13.651	6.157	5.062		N-9 R0160	5.062	650.423
N-8	R0170	399.322	177.910	34.573	21.017	15.244	10.406	7.749	7.725	10.340			N-8 R0170	10.340	684.288
N-7	R0180	399.435	173.226	34.596	19.373	13.570	14.289	11.290	9.314				N-7 R0180	9.314	675.093
N-6	R0190	415.078	186.106	42.464	22.843	18.489	15.761	10.844					N-6 R0190	10.844	711.585
N-5	R0200	397.025	211.386	43.529	22.079	17.545	14.292						N-5 R0200	14.292	705.856
N-4	R0210	433.696	231.013	53.281	30.727	22.204							N-4 R0210	22.204	770.922
N-3	R0220	445.943	250.042	60.209	34.693								N-3 R0220	34.693	790.888
N-2	R0230	354.813	182.391	46.667									N-2 R0230	46.667	583.871
N-1	R0240	356.645	213.654										N-1 R0240	213.654	570.300
N	R0250	428.832											N R0250	428.832	428.832
													Total R0260	827.593	17.588.322

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Fin d'année (données actualisées)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	Prior R0100	C0360
Prior	R0100											370.858	Prior R0100	370.075
N-9	R0160	0	0	0	89.470	76.131	79.371	69.408	49.937	45.825	43.179		N-9 R0160	37.047
N-8	R0170	0	0	107.181	85.446	73.767	60.047	52.725	46.396	39.290			N-8 R0170	34.022
N-7	R0180	0	137.019	103.956	88.523	75.641	60.730	51.703	40.270				N-7 R0180	34.146
N-6	R0190	349.321	163.857	135.044	106.091	93.757	67.913	59.396					N-6 R0190	51.294
N-5	R0200	327.036	149.877	114.135	95.946	81.996	72.513						N-5 R0200	63.241
N-4	R0210	375.493	160.581	124.495	108.528	88.601							N-4 R0210	76.329
N-3	R0220	335.679	152.663	112.974	82.547								N-3 R0220	71.131
N-2	R0230	273.487	131.881	104.574									N-2 R0230	92.063
N-1	R0240	312.423	168.693										N-1 R0240	151.075
N	R0250	387.114											N R0250	362.687
													Total R0260	1.293.111

7.7. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	13.614.786	0	0	161.568	0
Fonds propres de base	R0020	2.467.145	0	0	-160.434	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2.375.701	0	0	-161.890	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1.396.613	0	0	-9.711	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1.830.078	0	0	-161.308	0
Minimum de capital requis	R0110	628.476	0	0	-4.370	0

7.8. Fonds propres

Fonds propres de base et fonds propres éligibles

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1.000.000	1.000.000		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	18.379	18.379			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	671.492	671.492			
Passifs subordonnés	R0140	476.339		14.513	461.826	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	300.936				300.936
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2.467.145	1.689.870	14.513	461.826	300.936
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2.467.145	1.689.870	14.513	461.826	300.936
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2.166.209	1.689.870	14.513	461.826	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2.375.701	1.689.870	14.513	461.826	209.492
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1.830.078	1.689.870	14.513	125.695	
Capital de solvabilité requis	R0580	1.396.613				
Minimum de capital requis	R0600	628.476				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	170,10%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	291,19%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2.098.806
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	108.000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1.319.314
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	671.492
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	174.929
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	361.321
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	536.250

7.9. Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis brut		Simplifications
		C0110	C0120	
Risque de marché	R0010	826.795		Simplifications - SLT risque de rachat [240]
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	87.023		
Risque de souscription en vie	R0030	264.582		
Risque de souscription en santé	R0040	337.058		
Risque de souscription en non-vie	R0050	476.272		
Diversification	R0060	-689.652		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1.302.077		

Calcul du capital de solvabilité requis

		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	108.892
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-14.355
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1.396.613
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1.396.613
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Capital de solvabilité requis (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

Approche quant au taux de taxation

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach not based on average tax rate

Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0
Maximum LAC DT	R0690	0

70

7.10. Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR components	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,L)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	314.159	0

Background information

Activités en non-vie

Activités en vie

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	84.500	180.281		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	101.160	60.608		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	171.226	300.688		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	717.817	267.742		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	30.723	192.812		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	874	297		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	249.769	241.779		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	502.660	94.244		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	20		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	113.571	41.254		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	23.189	45.183		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	33.199	9.908		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	3.331	19		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	8.053	581		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	5	0		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	1.239	551		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	35.892	384.467

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			8.056.932	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			57.666	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			1.633.584	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1.286.141		0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				11.122.636

Calcul du MCR global

			C0130
MCR linéaire	R0300		655.497
Capital de solvabilité requis	R0310		1.396.613
Plafond du MCR	R0320		628.476
Plancher du MCR	R0330		349.153
MCR combiné	R0340		628.476
Seuil plancher absolu du MCR	R0350		8.000
Minimum de capital requis	R0400		628.476

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	341.168	314.329
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	726.899	669.714
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	327.104	301.372
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	181.725	167.429
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	327.104	301.372
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	4.000	4.000
Montant notionnel du MCR	R0560	327.104	301.372

